Quatrième Année. — N° 1249 CINQ CENTIMES B Dimanche 18 Décembre 1892

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Procès de Panama.
Un Drame de la jalousie.
Le Combat de Câteauneuf.
La Semaine théâtrale.

La Situation ministérielle

Quelques-uns de nos amis pensent que le ministère a eu tort de ne pas accepter l'ajournement de la proposition Pourquery de Boisserin, proposé par la commission d'enquête, qu'il y avait là une transaction acceptable et qu'en tout cas cela aurait mieux valu que de précipiter le conflit entre le gouvernement et la commission; d'autres conseillaient même au président du conseil de ne poser la question de cabinet ni sur l'ajournement ni sur le fond.

J'estime au contraire qu'il était bon que la question fût nettement posée et le débat complet; il importait au gouvernement de savoir s'il y avait dans la Chambre une majorité sur laquelle il pût compter, s'il avait lui-même l'autorité indispensable dans des circonstances aussi graves pour continuer à diriger les affaires. La proposition Pourquery laissée en suspens, c'était la menace continue, le conflit en expectative, le jour qu'il conviendrait à la commission.

Dans ces conditions, le ministère n'aurait eu aucune force, aucune autorité. On le laissait vivre, on le tolérait provisoirement. C'était là une situation diminuée que sa dignité lui commandait de refuser.

Il valait mieux en finir au risque d'une crise immédiate. Espérons que cette crise n'aura pas lieu, malgré la faible majorité qu'a obtenue le ministère. La commission est battue, mais le cabinet n'est pas grandement victorieux. Six voix, ce n'est pas beaucoup, mais il faut remarquer que la majorité est entièrement composée de républicains, tandis que les voix républicaines ne forment que l'appoint de la minorité, et parmi celles-là, combien sont prêtes à se rallier, combien parmi les membres de la gauche se sont séparés du gouvernement poussés par la crainte d'être accusés de vouloir empêcher la lumière! sentiment qui ne s'explique et ne s'excuse que trop par ce temps d'universelle suspicion.

M. Ribot déclarait hier soir qu'il ne se déroberait pas à sa tâche, qu'il n'abandonnerait pas le poste de dévouement où il est placé et qui, on voudra bien le reconnaître, n'est guère enviable. C'est en effet, son devoir. Une crise en ce moment nous jetterait presque dans une situation révolutionnaire. Quelle en pourrait être la solution?

M. Ribot en terminant sa réplique au président de la commission d'enquête a prononcé ces paroles qui caractérisent et délimitent très bien la situation : « La Chambre répondra, a-t-il dit, et si après son vote il est constaté que le gouvernement qui est sur ces bancs n'a pas sa confiance, l'honorable M. Brisson saura où trouver sa majorité. »

Et en effet, si le ministère se retirait, c'est à M. Brisson que le gouvernement devrait s'adresser pour former le nouveau cabinet. Qui ne sait qu'il serait condamné à un échec certain? Où la trouverait-il sa majorité et trouverait-il même des collègues pour s'embarquer avec lui, pour assumer la responsabilité d'une politique qui est exploitée par les pires ennemis de la République, de la mainmise par une commission parlementaire sur l'autorité judiciaire et sur le pouvoir exécutif?

On a parlé de M. Tirard. Mais s'il acceptait, ce qui est fort douteux, il serait exactement dans la même situation que M. Ribot, car pas plus que lui il ne capitulerait devant des prétentions injustifiables. Oui, injustifiables, car il ne faut pas se lasser de le répéter, il ne s'agit pas d'entraver l'œuvre de la commission d'enquête, elle a reconnu elle-même qu'elle avait rencontré jusqu'ici le concours le plus entier, il s'agit de savoir si l'action publique, si les pouvoirs judiciaires seront tranférés à une commission politique composée de trente-trois membres irresponsables. Sur ce point, M. Tirard ne pense certes pas autrement que M. Ribot.

Donc impossibilité aussi bien d'une combinaison Brisson que d'une combinaison Tirard ou tout autre analogue. M. le président de la République serait acculé à une impasse. Il y aurait carence du pouvoir et c'est ce que j'appelle une situation révolutionnaire.

RANC.

La Politique

Ce n'est certes pas exagérer que de dire de l'arrestation de MM. Ch. de Lesseps, Marius Fontane et Sans-Leroy, ordonnée dès avant-hier soir, par le garde des sceaux, d'accord avec le président du conseil, qu'elle est un véritable coup de maître.

Il faut bien le reconnaître, le débat sur la loi Pourquery de Boisserin avait plutôt jeté un froid. Cette majorité de six voix, cette querelle un instant poussée jusqu'à l'aigre avec la commission d'enquête, ce conflit, tout à coup surgi de pures questions de forme et dont l'objet n'apparaissait pas bien clair entre gens qui se disaient animés des mêmes bonnes intentions, tout cela laissait subsister, dans nombre d'esprits, un vague sentiment de méfiance contre lequel il était sage de réagir.

D'un trait de plume, le ministre de la justice a dissipé toutes les obscurités. A l'heure qu'il est, le pays est pleinement rassuré. Il se sent en présence d'un gouvernement d'honnêtes gens, qui veut la lumière et qui la fera, à travers toutes les résistances, par tous les moyens que la loi met à sa disposition; il comprend que la comédie des fausses poursuites est finie, que le temps est passé des commissaires qui arrivent toujours trop tard, des procureurs d'opérette qui rusent avec les prescriptions du Code pour ne rien saisir et des juges complaisants qui se débrouillent pour ne pas juger.

Le pays, enfin, a cette impression qu'on n'essaye plus de le mettre dedans. Au point où en étaient les choses, c'est un revirement complet de situation.

Le cabinet de M. Ribot ne pouvait pas démontrer d'une façon plus frappante la loyauté de son attitude et l'énergie de ses résolutions.

Et maintenant on se demandera pourquoi les mesures qui viennent d'être si opportunément prises par M. le ministre de la justice ne l'ont pas été beaucoup plus tôt. Il y a beau temps que la vérité est connue sur les tripotages du Panama. Croit-on que les précédents cabinets qui ont essayé d'en étouffer le scandale sous le poids d'interminables informations, aient, en éloignant l'heure de la justice, rendu un véritable service à la République? L'explosion de l'indignation publique, pour avoir été retardée, n'en a été que plus violente. C'est toujours ainsi d'ailleurs. En politique, on ne recule jamais que pour mieux sauter et le courage de tout voir et de tout dire est encore la meilleure et la plus sûre des habiletés. Félicitons-nous d'avoir enfin mis la main sur un gouvernement qui l'ait compris.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 décembre.

Dans le conseil des ministres tenu ce matin, M. Bourgeois a rendu compte de sa décision de faire ouvrir une information contre les administrateurs du Panama et tous autres, ainsi qu'au sujet des arrestations et perquisitions opérées hier.

M. Ribot a fait connaître à la commission sénatoriale qu'il déposerait prochainement son rapport sur la loi de la presse. Le gouvernement en demandera la discussion avant la séparation des Chambres.

M. Tirard va être entendu par la commission du budget sur la réforme du régime des boissons.

M. Loubet a soumis un projet tendant à autoriser le gouvernement à faire une promotion exceptionnelle dans l'ordre de la Légion d'honneur en faveur des personnes qui se sont distinguées pendant l'épidémie cholérique.

M. Burdeau a communiqué la dépêche du colonel Dodds annonçant la soumission des chefs dahoméens qui occupaient Alladah et a confirmé que le blocus serait levé incessamment sur les côtes du Benin.

Le service des douanes a été établi.

Informations Politiques

Paris, 17 décembre.

LES CONVENTIONS COMMERCIALES

Il s'est passé, hier, à la Société d'économie industrielle et commerciale, un fait d'une réelle importance au point de vue économique.

M. Jules Roche était venu développer devant la Société les raisons qui militent en faveur de la conclusion de conventions commerciales, principalement du traité franco-suisse.

De la discussion qui a suivi, il est résulté pour tous la conviction de l'opportunité d'un groupement immédiat et actif de tous les efforts en vue d'arriver à l'interprétation la plus libérale possible de notre régime douanier.

Ce groupement, qui a été immédiatement décidé, et dont M. Jules Roche a accepté de prendre la tête, est sans nul doute l'embryon d'une vaste ligue économique qui contribuera efficacement à ramener notre pays à de plus saines doctrines commerciales.

DUEL ARÈNE-GABRIEL

Une rencontre au pistolet a eu lieu, cette après-midi, entre MM. Emmanuel Arène et Gabriel : deux balles ont été échangées sans résultat.

M. DE BRAZZA

La *Petite République française* annonce que M. de Brazza, commissaire général au Congo, est rappelé en France, à la disposition du gouvernement. M. de Brazza avait, paraît-il, sollicité de remplacer M. de Lanessan en Indo-Chine, au cas où celui-ci serait relevé de ses fonctions.

Aucune réponse n'a été faite à l'expression de ce désir; mais, en présence de la situation déplorable dans laquelle se trouve notre Congo, on a jugé convenable de rappeler M. de Brazza.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Londres, 17 décembre.

D'après un télégramme de Vienne au *Standard*, l'opinion des hommes politiques les plus compétents est que la Russie n'abandonnera pas son alliance avec la France.

LE PROJET MILITAIRE ALLEMAND

Londres, 17 décembre.

Un télégramme de Berlin au *Times* dit qu'il n'y a pas grand espoir de voir le projet militaire approuvé par la commission.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 17 décembre.

Les poursuites contre des Parlementaires

Les renseignements au sujet des demandes de poursuites qui seraient déposées aujourd'hui contre un certain nombre de députés et de sénateurs sont assez contradictoires, quoique plusieurs journaux maintiennent que ces demandes de poursuites seront adressées aux présidents des deux Chambres. La *Lanterne* publie même l'information suite:

Une conférence a eu lieu hier soir entre MM. Bourgeois et Tanon, procureur général; Lozé, préfet de police, et Soinoury, directeur de la sûreté générale. A l'issue de cette réunion, cinq commissaires de police, que nous croyons être MM. Clément, Cochefert, Dhers, Lavaille et Lejeune, ont été convoqués dans le cabinet de M. Lozé. A minuit et demi, ils y étaient encore.

On peut donc s'attendre pour aujourd'hui à de nouvelles perquisitions, peut-être bien à des arrestations.

D'autre part, plusieurs journaux disent que le bruit de nouvelles arrestations n'était pas confirmé dans la soirée, et qu'à la présidence de la Chambre on n'avait reçu aucune demande de ce genre.

Le Procès

L'affaire du Panama aura son dénoûment en cour d'assises. On se demande, dans ces conditions, ce que deviendra le procès correctionnel qui a été renvoyé par la cour d'appel au 10 janvier. On dit que le ministère désirerait qu'il suivit son cours. Tout porte à croire cependant qu'il sera de nouveau remis à une date indéterminée et joint, en partie du moins, à la poursuite en corruption deférée à la cour d'assises.

* * *

On lit dans le *Figaro* :

On racontait, hier, qu'en dehors de la poursuite pour corruption, les administrateurs du Panama allaient être cités pour banqueroute frauduleuse. Cela est impossible. Qui dit banqueroutier dit failli. La Société du Panama n'est pas une société commerciale, mais une société civile. Ses administrateurs ne peuvent être déclarés ni en faillite ni en banqueroute.

En résumé, deux ordres de faits et deux accusations :

1° Corruption et détournement des sommes ayant servi à la corruption : cour d'assises;

2° Abus de confiance ordinaire, argent détourné, mais n'ayant servi à acheter personne : première chambre de la cour d'appel.

Les deux instances peuvent, à la rigueur, être poursuivies parallèlement. On peut juger, le 10 janvier, les prévenus à la cour d'appel, pour détournements, et les reprendre plus tard en cour d'assises pour corruption.

Nous croyons cependant, comme nous le disons plus haut, que l'ajournement du procès au 10 janvier s'impose, que ce procès doit suivre l'autre et non le précéder.

A Mazas

A Mazas, les accusés occupent des cellules à la pistole, c'est-à-dire que moyennant une petite somme ils peuvent se procurer certaines douceurs, comme un peu de vin, un peu de viande, du pain blanc et une portion de légumes. Mais le soin de leurs cellules leur incombe, comme à tous les prisonniers, et la règle veut qu'ils y veillent avec vigilance. Tous les trois sont au secret le plus absolu. On dit même que Me Du Buit, ayant voulu communiquer dans l'après-midi avec M. Fontane, s'est vu refuser formellement la communication.

Les prisonniers ont retrouvé à Mazas une vieille connaissance, M. Le Guay, compromis comme agent général de la Société de dynamite.

Les arrêtés d'hier et ceux de demain, quelle que doive être l'issue de la nouvelle instruction ouverte contre eux, resteront à Mazas pendant toute la durée de l'instruction. Ils ne seront amenés à la Conciergerie qu'au moment de comparaître aux assises.

Il est à souhaiter que les arrestations nouvelles dont on parle déjà ne soient pas trop nombreuses, car on se verrait dans la nécessité d'ouvrir une annexe à Mazas. Cette prison contient douze cents cellules et l'on y comptait exactement onze cent dix-sept pensionnaires à la date d'hier. Chaque cellule est meublée d'une table, d'une chaise et d'une literie sommaire suspendue dans un hamac.

Le baron Cottu

Dans une interview avec un rédacteur du *Figaro*, Mme Cottu a communiqué à notre confrère une dépêche de son mari, datée de Vienne, disant : « Affaire conclue, très heureux, partirai dimanche. — COTTU. »

Le *Figaro* doute cependant qu'après les événements d'hier, M. Cottu rentre en France; mais il ajoute que si M. Cottu prolongeait son séjour en Autriche, le gouvernement demanderait son extradition.

Le *XIXe Siècle* dit à ce sujet :

M. Cottu est en sûreté à Vienne, en tant que prévenu de corruption; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est en même temps poursuivi pour escroquerie, et que le gouvernement français est en droit de réclamer son extradition de ce chef.

D'autre part, c'est un principe de droit international qu'un prévenu extradé à raison d'un crime ou d'un délit déterminé ne peut être poursuivi que pour ce seul fait. Par conséquent, si le gouvernement obtient l'extradition de M. Cottu, il ne pourra le faire comparaître devant la justice que comme prévenu d'escroquerie. En ce qui concerne la corruption, M. Cottu serait réputé absent et jugé par contumax.

M. Eiffel

Le *Figaro* croit savoir que M. Ferdinand de Lesseps sera laissé absolument en dehors dans le procès de corruption.

Une autre personnalité qui échappe tout au moins à la cour d'assises, c'est M. Eiffel. Comme il n'était ni député ni administrateur du Panama, il n'a par conséquent corrompu personne, ni n'a pu se laisser corrompre. Il reste en face de l'ancien procès, avec le compte qu'on lui demande des capitaux qu'il a reçus et des états de travaux qu'il a fournis. C'est une question qui ne peut relever que de la première chambre de la cour d'appel.

Perquisitions chez M. Laur

Le *XIXe Siècle* annonce que des perquisitions ont été opérées hier soir chez M. Laur, député boulangiste, et que de nombreux papiers auraient été saisis.

L'Instruction

M. Franqueville, juge d'instruction, n'a pas interrogé aujourd'hui MM. de Lesseps, Sans-Leroy et Fontane. Il est plus que probable qu'il ne les interrogera pas avant lundi.

M. Franqueville a examiné les papiers saisis, qui ont été transportés à son domicile.

Le juge d'instruction a reçu des détenus des demandes de mise en liberté provisoire sous caution, mais il ne paraît pas disposé à les accueillir.

Une Perquisition

Une seule perquisition a été opérée ce matin. M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, s'est transporté au siège de la compagnie du canal de Suez, rue Charras, où M. Charles de Lesseps, possède un cabinet de travail. Après une heure de recherches le magistrat s'est retiré, l'opération n'ayant donné aucun résultat.

Les Poursuites futures

On a annoncé qu'une demande en autorisation de poursuites allait être déposée incessamment à la Chambre et au Sénat, contre des hommes politiques mêlés à l'affaire de Panama.

C'est là une affirmation au moins prématurée. MM. Albert Grévy, Léon Renault, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, députés ou sénateurs, dont les noms ont été prononcés et qui, spontanément, ont reconnu avoir fait partie des syndicats de garantie des diverses émissions de Panama, seront entendus. La question de la légalité des opérations auxquelles ils ont pris part sera examinée par la justice.

Quant aux autres personnes qui pourraient être impliquées par la suite, il faut attendre, pour être fixé, le dépouillement des pièces qui ont été saisies hier ou qui seront saisies ultérieurement.

Les Députés-journalistes

Cependant le *Jour* prétend qu'il a été décidé dans des conférences juridiques qu'ont eues ensemble le président du conseil, le garde des sceaux, le procureur général et le procureur de la République, de faire une distinction entre les membres du Parlement qu'on peut soupçonner d'avoir touché le prix de leur vote et ceux qui peuvent arguer de leur profession de journalistes et déclarer qu'ils ont touché pour la publicité. Ne seront pas catégorisés comme ayant pu vendre de la publicité les membres du Parlement qui sont simplement rédacteurs salariés : donc s'ils ont touché, ils seront inculpés.

Ceux qui occupent les situations de directeur de journaux ou rédacteurs en chef sont à juste titre considérés seuls comme ayant mandat et pouvoirs de négocier, de traiter, de passer des contrats de publicité. En vertu de cette distinction des perquisitions seraient faites dans les journaux qui ont un membre du Parlement comme directeur politique ou rédacteur en chef.

Les journalistes parlementaires

Enfin, le même journal prétend que le procureur général se serait demandé si les journalistes parlementaires dont on retrouve les noms sur le compte des frais d'émission ne se seraient pas servis des facilités que leur donne leur profession pour jouer le rôle d'agents de corruption et qu'il se pourrait qu'une instruction fût ouverte dans ce sens et qu'elle aboutît aussi à des poursuites.

Au château de M. de Reinach

Nivillers, 17 décembre.

Le parquet de Beauvais a perquisitionné aujourd'hui au château de M. de Reinach.

CHAMBRE

Paris, 17 décembre.

AVANT LA SÉANCE

La bonne impression produite par l'attitude énergique que le gouvernement a prise persiste et même s'accentue. On a cette conviction que le gouvernement ne s'arrêtera pas à mi-chemin et qu'il tiendra la main à ce que l'instruction judiciaire soit aussi complète et aussi rapide que possible.

Dans ces conditions, on se reprend à la Chambre à s'occuper des questions à l'ordre du jour. On estime que la Chambre pourra statuer dès le commencement de la semaine sur la demande des crédits provisoires, et, d'autre part, M. Méline compte demander la mise à l'ordre du jour, aussitôt après le vote des douzièmes provisoires, du projet relatif à la convention franco-suisse.

Le sentiment général est que dans ces conditions la session pourrait être close samedi prochain 24 décembre.

On sait que M. Mège avait manifesté l'intention d'adresser au gouvernement une question sur la radiation de M. Cornélius Herz de l'ordre de la Légion d'honneur. En présence de l'instruction judiciaire ordonnée, M. Mège est allé

---

17 DÉCEMBRE 1892

La Semaine Théâtrale

« SAMSON ET DALILA »

L'heure de la justice semble être enfin arrivée pour ce *Samson et Dalila* qui, pendant vingt ans, a été si nié, si dédaigné, si calomnié. On avait fait courir le bruit que le maître symphoniste, incapable de s'assimiler une autre forme que la forme instrumentale, incapable surtout de chanter et de faire chanter, avait complètement échoué dans son entreprise. Ce *Samson* était d'une complication obscurcie et embrouillée comme à plaisir, et puis on n'y entendait que des fragments d'oratorios distribués entre trois voix parcimonieusement partagées, et un orchestre prenant la première, — la seule place importante de l'œuvre tout entière.

Et puis encore, on était, en ce temps-là, à la mode des opéras dont les livrets étaient des mélodrames de cape et d'épée; ceux qui adoraient les *Huguenots* ne pouvaient au sortir de ce fait divers du temps de Charles IX prendre grand intérêt aux mélopées des vieillards hébreux et aux imprécations du prêtre de Dagon. Et puis enfin, ce que Saint-Saëns avait réussi à faire représenter en France, le *Timbre d'Argent*, la *Princesse Jaune*, n'était pas pour donner grande envie de faire connaissance avec *Samson et Dalila*. Sur de mauvais livrets, le musicien avait fait de la mauvaise musique, — démontrant une fois de plus que, si bien doué qu'on soit, il ne faut pas sortir de son tempérament.

Mais comme tout arrive — même la justice (voyez M. de Lesseps) — on a fini par se dire qu'avant de condamner *Samson et Dalila* on ferait peut-être mieux de l'entendre. On l'a entendu, on a fait un grand *mea-culpa* artistique — et maintenant, il y a un chef-d'œuvre de plus au répertoire.

Faut-il rappeler, au milieu de cette symphonie de l'orchestre qui enveloppe le drame biblique d'une atmosphère si suggestive, faut-il rappeler ce que l'an passé nous vous avons minutieusement signalé? — la prière des Hébreux dans son parti pris liturgique qui contraste si bien avec le chœur des compagnes de Dalila et l'hymne de charme et de coquetterie avec lequel la Philistine salue Samson vainqueur? — Tout le second acte, qui est admirable d'un bout à l'autre, admirable par la vie et la passion de cet orchestre qui chante, qui soupire, qui gronde, qui s'enlace aux accents des chanteurs pour en redoubler l'intensité, — admirable par ce grand air de Dalila seule et qui, — chanté comme il doit l'être, — est une évocation épique que Gluck eût enviée; admirable par ce duo de haine auquel succède un duo d'amour, un des plus beaux du théâtre moderne — peut-être le plus sensuel de tous ceux qui ont exprimé la séduction charnelle, glissée aux veines d'un amant qui résiste, par la plus perfide des charmeresses; — admirable enfin par un ballet et une orgie finale où le grand symphoniste se retrouvait alors sur le terrain bien connu des rythmes et des timbres aux superbes originalités.

Mais ce sont surtout ces œuvres d'une haute tenue artistique qui ont besoin, dans l'interprétation, d'une préoccupation d'art s'étendant aux moindres détails; c'est là qu'il faut que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice; — c'est là surtout qu'il faut une main dirigeante qui soit celle d'un praticien, d'un lettré et surtout d'un homme de goût.

Quand on voit, par exemple, au premier acte de cette légende syrienne, qui date de douze cents ans avant Jésus-Christ, qui précède Homère d'au moins deux siècles, quand on veit arriver les mêmes soldats romains avec leurs casques classiques qui servent à l'*Herodiade* de Massenet (ère chrétienne) et qu'on nous ressert d'ailleurs dans *Esclarmonde*, — une légende de la fin de l'Empire d'Orient, — on éprouve une de ces stupéfactions qui ne sont égalées que par la vue de ce beau vestibule d'ordre ionique qui devrait faire dire à Samson, le mot du Chilpéric d'Hervé voyant arriver Molière : — Déjà!

Il est vrai que le directeur de nos théâtres peut répondre qu'il n'y faut pas regarder de si près, et que tout ça c'est des choses d'avant la Révolution. Dans ce cas, je lui ferai remarquer que, même avant la Révolution, il n'est guère admissible que deux hommes puissent, comme nous le voyons au 4e tableau de Samson, transporter, à bout de bras et à deux reprises, un cube de pierre de près de deux mètres carrés, tel qu'il nous figure l'autel de Dagon. Je sais bien qu'un moment plus tard, Samson fait une semblable besogne en renversant les colonnes du temple. Mais c'est justement parce qu'on considéra cet exploit comme très prodigieux, qu'il valait mieux nous trasporter dans une assemblée où le premier comparse venu ne portât pas sans que ça le gênât, deux ou trois mille kilos à bras tendus. Après ce tour de force, celui du héros n'est que de la gnognotte.

Reproche plus grave : le directeur le plus rudimentairement frotté de littérature et d'histoire, aurait compris que les danses de l'Eden, ne sont pas précisément en situation pour les prêtresses du temple de Dagon. Il aurait demandé à son chef de ballet quelque chose de plus hiératique, — dans le genre de ce que M. Poncet a pu voir lors des représentations d'*Aïda*. Mais que voulez-vous tirer d'un metteur en scène qui laisse Samson quand il tourne la meule, se vêtir d'un petit pourpoint en satin blanc rayé — un pékin d'étoffe de bal, — ça fait rêver! Mais ce qui fait le plus rêver dans ce tableau de la meule, où cependant hier, le public a montré de cruelles gaîtés quand Samson exécutait si drôlement sa rotation expiatoire, c'est cette fenêtre du fond, cette fenêtre à petits carreaux — à petits carreaux Louis XIII, commandée par un impresario délirant aux décorateurs en délire.

Mais malheureux! on ignorait les vitres, en ce temps-là. On n'a vitré les fenêtres qu'à l'époque chrétienne. Votre croisée à petits carreaux est d'un comique à faire rire des Iroquois. — Allons, M. le délégué municipal, — puisque vous avez retiré votre démission, — empêchez-donc que nos mises en scène deviennent légendaires d'ignorance et de barbarismes. — C'est votre emploi, cela! — Je passe à l'interprétation.

Je ne veux pas insister outre mesure sur l'insuffisance physique de notre ténor Escalaïs, — je dois cependant faire remarquer que chaque fois que la direction prétendra sortir cet artiste des trois ou quatre rôles connus, archiconnus, où on ne vient chercher rien autre chose qu'une impression musicale, attendu que le drame, vu cinquante ou cent fois déjà, ne préoccupe absolument plus le dilettante, — chaque fois qu'on sortira M. Escalaïs de son *Guillaume* qu'il chante très bien, de son *Robert* qu'il chante bien et de son *Africaine* qu'il chante médiocrement, — on le fera courir à un succès d'estime comme celui d'hier, — succès qui, au gré de l'artiste, a singulièrement ressemblé à un échec, puisque M. Escalaïs, — froissé sans doute de l'attitude du public, n'a pas voulu reparaître quand la claque se livrait aux transports d'un petit rappel final aussi réglementé que tarifé.

D'ailleurs, même au point de vue vocal, le rôle ne convient guère à la trompette éclatante de M. Escalaïs. Là il ne faut pas se réserver pour quelques notes formidables d'élévation, enlevées à la pointe du gosier et se reposer le reste du temps. Il faut, d'un style large et soutenu, chanter cette large mélopée, — et M. Escalaïs n'a pas assez de respiration pour ce genre de travail qui n'est pas précisément celui dont il a l'habitude. Il n'a pas même produit hier l'effet de Paulin qui, avec sa belle voix et son inconscience artistique arrivait presque, sans s'en douter, quand il chantait tout droit, à donner une sensation d'ampleur et d'énergie.

Mlle de Vita nous avait été annoncée par le journal qui étend son aile sur la direction, comme « la plus remarquable Dalila que Saint-Saens eut encore entendue. » C'est à Alger que le maître avait fait la rencontre de cette Dalila. J'ai donc été bien étonné de lire, l'autre jour, dans la *Revue Bleue*, ce petit dialogue entre Saint-Saens et un interlocuteur qui, faisant allusion à la mauvaise exécution d'*Ascanio*, à l'Opéra, lui disait :

— Maître, vous devez bien souffrir.

— Oh! répond Saint-Saens, quand on a entendu ses œuvres à Alger!

Or, ce n'est que de *Samson* dont il pouvait être question. Ce n'est que cette interprétation-là qui servait à Saint Saens de point de comparaison — et on voit que le souvenir laissé par Dalila n'avait guère plaidé les circonstances atténuantes pour le reste des Hébreux et des Philistins.

Et, en effet, Mlle de Vita, intelligente et nerveuse, n'a ni l'ampleur, ni le velours, ni la profondeur, ni la chaleur, ni l'allure même indispensables à ce rôle où, quoique médiocre, Mlle Bossy lui était infiniment supérieure. Quelqu'un a reproché à l'orchestre — qui a été parfait — d'avoir couvert la voix de Mlle de Vita. Dame! Ce n'est pas la faute de ces cinquante instrumentistes si la chanteuse ne se fait pas entendre quand ils jouent exactement comme ils doivent jouer.

Seul Mondaud a donné bon aspect et bonne allure à son prêtre de Dagon. C'était ample et artistique. Bien aussi Ramieux qui ne paraît qu'au premier acte, et Vinche qui ne dit qu'une phrase. Je ferai cependant une observation à Mondaud qui, lui, est assez artiste pour la mettre à profit. Sa barbe assyrienne doit aller avec un teint blanc; les Assyriens sont des Aryas. Et même les Philistins — qui étaient probablement des Pélasges venus de l'île de Crète vers l'époque de Ramsès III — étaient-ils, eux aussi, de race tout à fait blanche — plus blanche que celle des sémites hébreux.

Ce petit accès de pédantisme passé, — constatons que, d'ailleurs, le peu de succès de *Samson* à la première et l'abstention déjà fâcheuse d'une partie du public semblent indiquer qu'il ne sera plus question bien longtemps ni du héros hébreux, ni de ses cruels vainqueurs. C'est dommage, car ç'aura été l'enterrement d'un pur chef-d'œuvre.

PAUL BERTNAY.

prévenir M. Ribot qu'il renonçait à lui poser sa question.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre renvoie à lundi la discussion du projet de loi tendant à certaines modifications de la constitution du conseil général de la Seine.

M. Cousset, député de la Creuse, demande à poser une question au ministre de l'intérieur au sujet du préfet de la Creuse qui, nommé depuis quatre mois, n'a paru qu'une fois à la Préfecture.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, déclare qu'il n'accepte pas cette question.

M. Cousset dépose alors une demande d'interpellation sur le même sujet.

M. Loubet demande le renvoi de la discussion à quinzaine.

M. Cousset insiste pour la discussion immédiate.

Au milieu d'une certaine agitation, le renvoi à quinzaine est ordonné. Comme on réclame contre ce vote, M. Floquet, très nerveux, s'écrie :

« Si on ne peut plus ni voter, ni discuter, ni présider, il n'y a plus qu'à fermer la Chambre ! » (Bruit et rires.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à la réglementation des Halles centrales. Les articles du projet sont adoptés sans discussion. Après quelques observations présentées par M. Mesureur, la Chambre décide de passer à une seconde délibération.

Le Régime des Boissons

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux boissons.

On en est à l'article 33.

M. Yves Guyot soutient un amendement qui tend à donner aux débitants de Paris un délai de trois mois sur les obligations cautionnées.

M. Salis, rapporteur, accepte l'amendement.

L'article 33, modifié par l'amendement Yves Guyot, est adopté par 351 voix contre 155.

L'article 34 est adopté.

M. Chiché développe un paragraphe additionnel à cet article. Il s'agit de l'abrogation de deux dispositions que l'orateur qualifie de monstrueuses et indignes de notre législation : ce sont celles qui donnent foi aux procès-verbaux de régie jusqu'à inscription de faux et qui attribuent aux agents une part des amendes.

Il cite un ancien discours de M. Salis à l'appui de cette double réforme.

M. Salis répond qu'il n'a pas changé d'opinion : une commission est saisie et un rapport sera prochainement déposé.

M. Chiché insiste : on sait ce que valent de telles objections dilatoires.

M. Yves Guyot fait observer qu'il y a d'autres agents, les agents des douanes, les gardes forestiers qui jouissent des mêmes privilèges. Mieux vaut prendre une mesure d'ensemble.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

En voici le résultat : votants 398, pour l'adoption 256, contre 242.

L'amendement est adopté.

MM. Le Hérissé et Déroulède proposent une autre disposition additionnelle ainsi conçue :

« Dans les villes rédimées, la nouvelle loi ne sera applicable qu'à partir du 1er janvier 1894. »

M. Salis combat l'amendement dont l'effet serait de faire avorter la réforme des boissons.

M. Tirard le combat également en invoquant l'équilibre du budget.

La Chambre refuse, par 336 voix contre 168 de prendre en considération cet amendement.

L'ensemble de l'article 34 est adopté ainsi que les articles 35 et 36.

Un article 36 *bis*, proposé par M. Yves Guyot et accordant un délai de trois mois aux détenteurs en gros d'alcool pour la durée des acquits-à-caution est également adopté.

Les articles 37 et 38, relatifs aux acquits-à-caution, et 39, concernant les manquants et déchets, sont adoptés sans modification.

L'article 40, obligeant les soumissionnaires d'acquits-à-caution de payer double taxe à défaut de justification de la décharge de ces acquits, est adopté.

L'article 41, assimilant à l'escroquerie le fait de s'être fait adresser des marchandises accompagnées d'un acquit-à-caution et de s'être abstenu volontairement de représenter cet acquit à la régie, combattu par M. Cunéo, est adopté par 367 voix contre 162.

L'article 42 appliquant également l'article 408 du code pénal aux marchands en gros qui auront frauduleusement créé des manquants dans leurs entrepôts est adopté sans discussion.

L'article 43 concernant les formalités d'expédition est adopté avec quelques additions acceptées par la commission.

Un paragraphe additionnel, proposé par M. Cunéo d'Ornano et autorisant les marchands en gros à bénéficier de l'article 100 de la loi de 1816 pour transvaser les mélanges et couper leurs boissons hors de la présence des employés est rejeté par 320 voix contre 179.

L'article 44 est adopté.

M. Turrel demande la suppression des articles relatifs au vinage.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Question de M. Mège

M. Mège adresse une question au garde des sceaux. L'orateur voulait demander si le gouvernement n'était pas d'avis de déférer M. Herz au conseil de discipline de la Légion d'honneur. Le président du conseil lui ayant dit qu'une information était ouverte contre M. Herz, et que des perquisitions avaient eu lieu à son domicile, l'orateur renonce à sa question.

Il ajoute qu'avec tous les honnêtes gens il est heureux de féliciter le gouvernement de l'énergie dont il a fait preuve. (Très bien.)

Séance lundi.

La séance est levée à 6 h. 5.

Autour du Parlement

Paris, 17 décembre.

L'arrangement franco-suisse

La commission des douanes a approuvé aujourd'hui le rapport de M. Méline sur l'arrangement franco-suisse. Ce rapport sera distribué lundi.

La réforme des boissons

M. Tirard a déclaré à la commission du budget qu'il acceptait le cadre de la réforme des boissons tel que la Chambre l'avait tracé. Il a toutefois fait des réserves en ce qui conserne les taxes de remplacement à établir pour combler l'insuffisance des ressources résultant du refus de la Chambre d'augmenter les licences.

M. Tirard trouve en effet de nombreux inconvénients à établir actuellement une taxe sur les opérations de bourse ; il préférerait l'imposition d'un décime sur les taxes successorales. Il a demandé le temps de conférer à ce sujet avec le directeur de l'enregistrement et il apportera à bref délai un projet.

L'ENQUÊTE SUR LE PANAMA

Paris, 17 décembre.

La commission d'enquête s'est réunie cette après-midi, sous la présidence de M. Brisson, à 4 heures.

Le président donne lecture d'une lettre du garde des sceaux, qui transmet à la commission d'enquête une demande de M. Franqueville, juge d'instruction, tendant à obtenir communication des procès-verbaux de la commission. Acte est pris de cette demande et les procès-verbaux seront communiqués.

***

M. Barthou rappelle que M. de Soubeyran a été indiqué comme ayant touché une somme de 40,000 fr., représentative de sa participation dans le syndicat de garantie relatif aux obligations à lots du Panama. Il demande que M. de Soubeyran, député conservateur de la Vienne, soit entendu dans la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée, M. de Soubeyran sera convoqué pour lundi.

La commission convoque également pour lundi MM. Monchicourt, Victor de Lesseps, Mondésir et Prévot.

Prévot, ancien caissier de la compagnie de la Société de dynamite, est actuellement à Mazas comme complice de Arton.

***

M. Dupuy-Dutemps demande qu'on recherche comment il se fait que Cornélius Herz a été, en 1888, créancier de deux millions de M. de Reinach, alors qu'à cette époque très voisine ce dernier lui prêtait sous forme de cautionnement réalisé en plusieurs échéance une somme de 300.000 francs exigible dans dee conditions très pressantes.

La commission décide que cette réclamation figurera au procès-verbal qui sera communiqué au garde des sceaux.

La liste des témoins convoqués pour lundi par la commission d'enquête forme le reliquat des déposants appelés conformément au programme tracé par M. Delahaye dans sa dénonciation originelle.

Lorsque ces auditions seront terminées, M. Maujan se propose de demander que M. Delahaye soit cité de nouveau devant la commission et mis en demeure de faire connaître les noms des cent députés qui, suivant la dénonciation du député réactionnaire de l'Indre-et-Loire seraient compromis.

M. Maujan fera remarquer que la commission, malgré ses actives recherches, n'a pu trouver trace de ces noms en suivant cependant exactement le procédé que le dénonciateur lui avait indiqué.

LE PÈRE DE CORNÉLIUS HERZ

Berlin, 17 décembre.

Les journaux allemands publient quelques intéressants détails sur les parents de Cornélius Herz dont il est tant question depuis quelques jours.

Le père du financier parisien se nommait Léopold Herz. Il était né à Ostofen, près de Worms, dans la Hesse rhénane. Il fut élevé à l'orphelinat de Worms et par les soins d'une association israélite il apprit le métier de relieur.

Après avoir terminé son apprentissage, Léopold Herz se rendit en France où il se maria quelque temps après avec Adélaïde Friedmann, jeune fille originaire de Worms, ne possédant aucune fortune.

Léopold exerça successivement son métier de relieur à Besançon, à Grenoble, et probablement aussi à Lyon. Plus tard, il se lança dans les affaires. Mais en 1850, il était loin de réussir. En tout cas, à cette époque le gouvernement français fit parvenir aux autorités de Worms une réquisition pour arrêter, le cas échéant, Léopold Herz et le livrer à la France. Il paraît, d'ailleurs, que Léopold Herz comparut devant la cour d'assises de Lyon, sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse, mais qu'il fut acquitté.

L'année dernière, Léopold Herz revint à Worms où il resta assez longtemps. Pendant tout son séjour, il se comporta comme un millionnaire et se signala par ses actes de libéralité et de générosité. Il disait à qui voulait l'entendre qu'il était redevable de sa richesse actuelle à son fils Cornélius.

DRAME DE LA JALOUSIE

Assassinat et tentative de suicide

Paris, 17 octobre.

Joseph Boccala, Italien, demeurant avenue des Gobelins, 59, a assassiné, par jalousie, d'un coup de couteau, la nommée Estelle Thoison, vingt-cinq ans, domestique chez M. Pierrepont, concierge, boulevard Port-Royal, 56.

Boccala s'est ensuite frappé de deux coups de couteau au cou et de cinq coups de revolver. On l'a transporté à l'hôpital Cochin dans un état grave, mais non désespéré.

Estelle Thoison avait, il y a quelques mois, entretenu des relations intimes avec Boccala, bien qu'elle le sût marié et père de cinq enfants, puis elle l'avait quitté. Boccala avait tenté en vain de renouer des relations.

UN TRAITRE

Brest, 17 décembre.

Un dessinateur du port de guerre a pris la fuite.

Ce dessinateur est un nommé Trauttmann, né en Alsace ; il est marié. Trauttmann était président de l'association ouvrière du port, mais il fut obligé de donner sa démission il y a deux mois, par suite d'une erreur dans ses comptes.

La gendarmerie maritime du port de Brest fait d'actives recherches dans les environs, mais Trauttmann a eu le temps de passer à l'étranger.

Dans les ateliers des machines, on a constaté la disparition de plans des machines et des bâtiments.

L'ÉLECTION DE DIE

Il est trop tard aujourd'hui pour rien ajouter à nos polémiques de ces derniers jours. La parole est aux électeurs.

Ils voteront pour les représentants de la République radicale, intègre, et pour les hommes qui n'ont jamais pactisé avec la réaction monarchique — à plus forte raison qui n'en ont pas fait leur premier tremplin — quittes ensuite à la renier quand elle ne pouvait plus leur être utile.

Ils voteront contre les cléricaux, contre les curés, contre cette nouvelle république qui ne vise qu'à l'égorgement de nos institutions, — ils voteront contre les candidatures officielles, contre la pression éhontée de tous ceux qui tendent leur bouche vers le râtelier administratif du ministère de l'intérieur, — ils voteront contre les candidats à deux faces, — pour les candidats intègres, connus et sûrs, qui se nomment ou Louis Blanc, ou le docteur Evesque.

Lettre de M. Ch. Chabert

Nous recevons de l'honorable M. Charles Chabert, conseiller général, la réponse suivante à la lettre de M. Chevaudier :

Paris, 16 décembre.

A M. Chevandier, sénateur de la Drôme.

Mon cher sénateur,

Dans une lettre que vous avez adressée à l'*Echo de Lyon* et au *Journal de Valence* à propos de l'élection de Die, vous faites appel à mon témoignage au sujet des déclarations que vous faites en prévision de la candidature annoncée de M. J. Reynaud.

Voici, en effet, ce qui s'est exactement passé, le 21 août, jour de l'élection sénatoriale :

Les délégués sénatoriaux du canton de Saint-Donat, *libres de tout engagement*, désiraient savoir, avant de se prononcer au 2e tour, si votre candidature avait réellement pour but, ainsi qu'on le prétendait, d'ouvrir la voie à M. Reynaud qu'on qualifiait à tort ou à raison de *candidat officiel*, et de connaître l'attitude que vous prendriez dans le cas où cette candidature se produirait.

Vers une heure, je vous rencontrai dans la chambre de M. Maurice Faure, député. Etaient en outre présents MM. Bélat, notre collègue au conseil général, Ollagnier, conseiller municipal de Valence, et Chastet, conseiller municipal de Saillans. Vous m'apprîtes, en entrant, l'accord intervenu, à divers point de vue, entre les délégués du comité de Die et ceux du comité de Valence et je vous exposai aussitôt le motif de ma visite.

Ma première question a été celle-ci :

« Est-il vrai, comme on le dit, qu'il y ait entente entre M. Reynaud et vous, et que vous cherchiez, en passant au Sénat, à lui faciliter l'accès de la Chambre ? »

Vous m'avez répondu que « *rien n'était plus faux* et que vous protestiez énergiquement contre de pareilles insinuations. D'ailleurs, avez-vous ajouté, vous n'êtes pas le premier à m'interroger sur ce point. Je connais par mes amis la vive opposition que rencontrerait cette candidature et les graves divisions qu'elle ne manquerait pas de susciter parmi les républicains de l'arrondissement de Die. *Aussi ferai-je tous mes efforts pour l'empêcher de se produire, et je compte bien y arriver.* »

Ma deuxième question fut la suivante :

« Mais dans le cas où cette candidature se produirait *quand même*, la combattriez-vous ? »

Cette question parut vous embarrasser, et cela se conçoit. Votre réponse ne fut ni si brève, ni si énergique que vous le dites. La voici à peu près textuellement :

« Dans ce cas, il me serait bien difficile d'intervenir, et je me verrais sans doute forcé d'observer la neutralité. »

Je rendis compte de notre entretien aux délégués du canton de Saint-Donat.

Comme vous le voyez, ma déclaration confirme le sens de la vôtre.

Mais il m'arrive une réflexion : peut-être quelques électeurs se demanderont-ils si, dans les démarches que vous avez faites en vue d'empêcher la candidature de M. Reynaud de se produire, vous avez apporté toute l'énergie que commandaient les circonstances et toute l'autorité qui s'attache à votre personne.

Veuillez agréer, mon cher sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Charles CHABERT,

Conseiller général du canton de Saint-Donat.

***

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Sur les murs de notre petite ville s'étale une affiche portant les noms d'un grand nombre de grands électeurs de l'arrondissement de Die, tous républicains — radicaux-socialistes, pas mal ayant fait voter et voté « oui ! » autrefois — au temps passé qui n'est pas bien loin de nous.

Mais elle est vierge de tout nom appartenant au canton de Saillans. N'y aurait-il point de républicains dans ce canton ? Il faudrait qu'il eût bien changé depuis peu, lorsque, depuis la Révolution française, nous l'avons toujours vu à la tête de la démocratie. Qui sait ! peut-être qu'il n'a point de solliciteurs d'emplois. Ce qui serait vraiment admirable vu les mœurs de la politique actuelle.

Aussi, espérons-nous que dimanche prochain, les électeurs du canton voteront comme par le passé pour des républicains de principes, qui veulent, une bonne foi pour toutes, que l'impôt soit payé par les possédants de la fortune et non par ceux qui travaillent incessamment.

Un Cultivateur.

***

Crest, 17 décembre.

Plusieurs hommes de la compagnie de sapeurs-pompiers de Die étonnés de voir figurer sur l'affiche du comité Reynaud le nom de leur capitaine avec ses qualités, ont obtenu de M. Vignon la promesse qu'il expliquerait par dépêche que la compagnie était entièrement étrangère à son adhésion au comité Reynaud.

Voici la dépêche :

« Mon nom sur comité Reynaud n'engage que moi.

« Les hommes de la compagnie restent libres. « VIGNON. »

Un Démenti

Nous recevons la dépêche suivante :

Bourdeaux, 17 décembre.

J'oppose un formel démenti à l'auteur de l'article publié par le *Lyon Républicain* sur l'élection de Crémieux. J'étais membre du comité qui patronnait sa candidature.

Signé : Louis BLANC.

Mensonge

Les partisans de M. J. Reynaud, ne sachant plus qu'inventer, font courir le bruit que M. Louis Blanc se désisterait en faveur de leur candidat, le pseudo républicain Reynaud.

C'est là un odieux mensonge !

Réunions à Montoison et Allex

Des réunions publiques ont été tenues à Montoison et à Allex. Les électeurs s'y sont rendus en très grand nombre et ils ont acclamé chaleureusement les candidatures nettement républicaines et sans compromissions de MM. Evesque et Louis Blanc.

UN DERNIER MOT

Un dernier mot aux électeurs républicains. Nos braves candidats, les citoyens Evesque et Long pour le citoyen Blanc, viennent de terminer cette brillante campagne, exténués de fatigue, mais contents et satisfaits de l'accueil qu'ils ont reçu partout où ils ont passé. Ils ont réussi partout à faire comprendre le but pour lequel ils avaient été obligés de se porter tous les deux à cette élection du 18 décembre.

Nous en excepterons Die, où les fonctionnaires depuis le plus bas jusqu'au plus haut, ont tenu une conduite déplorable. Elle est sûrement justifiée cette conduite par une foule de choses, — mais après l'élection, nous ferons une enquête, et nous pourrons y revenir. Il est certain que sans être orateurs, le parti républicain radical a vu en Evesque et Louis Blanc, l'union de deux candidatures luttant pour le même programme, contre celle de J. Reynaud, qui ayant été autrefois l'homme de confiance des Broglie, Buffet, Desjardin, etc., etc., ne peut produire devant l'électeur républicain que l'effet d'une candidature équivoque.

Tandis que la bonhomie et la franchise que nous présentent les deux candidats républicains radicaux, la droite ligne qu'ils ont toujours tenue jusqu'à ce jour, sont pour le parti républicain une garantie pour l'avenir.

Nous invitons donc tous nos amis, tous les partisans du progrès et des réformes à accomplir, à voter en masse demain dimanche, 18 décembre, pour les citoyens Louis Blanc ou Evesque.

Nos adversaires, les partisans de Reynaud, ont l'air de jeter le manche après la cognée et ils se disent : Ce n'est sûrement plus le moment de continuer à faire en Reynaud, une candidature officielle, nos électeurs finissent par reconnaître ces criminels procédés si chers au parjure de décembre, et celà va sûrement déjouer nos espérances. Adieu, veaux, vaches, etc., etc., c'est fini pour nous, si Reynaud, comme nous le prévoyons ne passe pas, adieu nos places, pour vivre si grassement au détriment du travailleur honnête.

Il en est de même des fonctionnaires qui se disent républicains, ils voyaient en M. J. Reynaud l'homme à leur faire accorder toutes les faveurs et tous les avancements possibles. Demain, ils vont donner leur dernier effort et brûler leur dernière cartouche, pour soutenir l'ancien fonctionnaire du 24 Mai ; c'est à nous, républicains, de pointer toutes ces manœuvres, et nous verrons après la bataille.

Pas d'abstentions ! et votons en masse pour nos candidats Louis Blanc ou Evesque, nous aurons bien mérité de la Patrie et de la République républicaine.

Si nous savons nous unir, le succès est assuré, mais il faut avoir de l'énergie, une seule faute de notre part serait un crime, dont nous pourrions nous repentir ; les ennemis de la République sont à nos portes, qui attendent le moment propice pour égorger la gueuse ; ils ont pour cela une certaine confiance en Reynaud. Dévions-les de cette triste besogne, en votant en masse pour les candidats que le comité républicain radical représenté par l'immense majorité des communes de l'arrondissement de Die vous a présentés.

Vive Louis Blanc ou Evesque !

Vive la République une et indivisible !

***

N. D. L. R. — Nous invitons tous les citoyens, en présence d'une candidature officielle aussi honteuse que celle de M. J. Reynaud, à surveiller les urnes et à vérifier les pointages. Si quelques illégalités se produisaient dans le scrutin de demain, dimanche, faites-le constater par deux témoins seulement, et l'*Echo de Lyon* se chargera du reste.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Accident mortel.* — Un nommé Jean Maltaverne, âgé de 30 ans, ouvrier maçon, à Chamelet, travaillant au crépissage d'une maison, a été précipité sur le sol par suite de la rupture des cordages retenant l'échafaudage sur lequel il se trouvait.

Transporté à son domicile et malgré les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Masson, Maltaverne succombait quelques heures après, des suites de ses blessures.

— *Incendie.* — Un incendie a détruit un corps de bâtiments appartenant à M. Barbaret, propriétaire au Breuil.

Une partie de la maison a pu être préservée, grâce au dévouement des pompiers de Chessy-les-Mines, accourus au premier moment.

Les portes, évalués à 3.500 fr. sont garanties par la Providence.

— *Théâtre.* — Aujourd'hui en matinée, *Bebe*, comédie en 3 actes.

Ce soir à 8 heures, *Devant l'ennemi*, grand drame en 5 actes et 6 tableaux.

Mardi 21, à 8 heures, *le Fiacre 117*, comédie en 3 actes.

Amplepuis. — *Reponse.* — En réponse à un article paru dans notre numéro, le 20 novembre, M. J. Dumonceau nous adresse la lettre suivante :

Vous débutez dans cet article en alléguant hardiment que dans un numéro précédent de mon journal, la *Petite Chronique d'Amplepuis*, j'ai déclaré que j'avais été payé pour combattre les républicains de cette ville.

D'abord pourquoi votre correspondant, au reste sans nom, ne cite-t-il pas le numéro de mon journal où j'aurais tenu un semblable langage, et ensuite après, le texte lui-même. Oh ! combien l'accusation eût été alors plus claire acquérant ainsi une bien autre valeur.

Eh bien ! Monsieur, permettez-moi de vous dire que je n'ai jamais été payé par n'importe qui pour combattre les républicains d'Amplepuis.

Oui, en 1890, dans mon journal, j'ai combattu sans merci, un certain nombre de prétendus politiques, républicains de contrebande, qui, sans mandat, après avoir été déjà rejetés deux fois par le suffrage de leurs concitoyens, s'introduisaient audacieusement dans la mairie, détournant ainsi, de ses devoirs, un maire inconscient, que le conseil, dans un esprit de conciliation, avait pensé bien faire en le faisant le premier de notre ville.

Enfin, je maintiens intégralement, non seulement ce que j'ai affirmé relativement à la façon d'agir de nos bonnes sœurs qui ont la charge de notre hôpital, mais encore sur la façon dont les secours du bureau de bienfaisance sont distribués.

Votre serviteur, Joannès DEMONCEAUX.

AIN

Montluel. — *Concert.* — Aujourd'hui dimanche, salle de l'Hôtel de Ville, grand concert-spectacle organisé par Mlle Pras, des grands concerts de Lyon ; M. Gerbaud, basse ; MM. Dorval et Mesnil, des Célestins ; M. Prosper, des Ambassadeurs ; Mlle Bertola, pianiste.

Le concert sera terminé par *Trop Curieuse*, comédie en 1 acte.

LOIRE

Saint-Etienne. — *Grand-Théâtre.* — Hier soir, samedi, on donne un spectacle extraordinaire composé de deux grands succès : *Les Volontaires de la Loire*, drame nouveau historique et local, en 8 tableaux, de M. Fernand Meynet et *Le Grisou*, drame nouveau en un acte, de M. Charles Rousseau. Dimanche, en matinée et en soirée, même spectacle.

A l'étude : *Les 28 jours de Clairette.*

— *Elections à la Chambre de commerce.* — Aujourd'hui ont lieu les élections à la chambre de commerce. Il y a toujours deux listes en présence, celle de la chambre et celle des syndicats réunis. Le scrutin ferme à sept heures.

Rive-de Gier. — *Conseil municipal.* — Le conseil municipal s'est réuni, hier, à 3 heures du soir, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Brunon, sénateur et maire.

Par 21 voix sur 22 votants, et après une longue discussion, une demande de création de bourse de travail, formulée par les différents syndicats de Rive-de-Gier, a été renvoyée à une commission spéciale qui comprendra la commission du budget et celle des travaux.

Il a été décidé, à la suite d'une pétition, que le quartier Robichon serait officiellement appelé de ce nom et que l'emplacement compris entre l'Hôtel de Ville et le bord du bassin du canal s'appelerait place de l'Hôtel de Ville.

Autorisation a été aussi donnée à l'administation de traiter avec les ponts et chaussées, pour l'agrandissement du pont d'Egarande, la somme nécessaire pour cette transformation est de 8,000 francs qui serait supportée de moitié seulement par la ville.

Une demande de lanterne à gaz dans le chemin de Madinay a été ajournée ; l'installation d'une sonnerie électrique à la gendarmerie a été adoptée.

Une réclamation de l'ancienne société musicale, demandant à la ville le remboursement d'une somme de 2,400 francs, provenant d'une souscription faite en 1889 et de ses intérêts ou bien les instruments achetés avec cette somme, a été repoussée en vertu d'une délibération, prise par le conseil lors de cette souscription, disant que lesdits instruments seront la propriété de la ville dans le cas de la dissolution de cette société.

Une demande d'augmentation faite par un employé a été renvoyée à la commission du budget.

Il est ensuite donné lecture d'un rapport émanant de la commission des finances, concluant à l'augmentation du personnel de la police. En conséquence, une somme de 3,720 fr. a été votée pour pourvoir aux besoins de cette augmentation.

La décision suivante a été prise vis-à-vis de l'instance Chorretier ; le canal n'appartenant pas à la ville, elle ne peut être responsable des accidents qui peuvent y survenir.

Une somme de 1,000 fr. a été votée pour l'agrandissement de l'école de la rue des Verchères.

Les travaux d'étanchement de la conduite des eaux au Mollard ont été acceptés ; le déplacement de cette conduite a été par contre rejeté.

Une concession d'eau au couvent des Ursulines a été acceptée à demi-tarif.

Roanne. — *Suicide ou crime.* — Hier soir, on a retiré du canal, tout près du pont de la commune de Briennon, le cadavre du nommé Jean-Marie Perrard, âgé de 48 ans, journalier haleur, demeurant à Roanne, rue Bravard, 40.

Perrard n'avait pas paru depuis le 6 courant, jour où il devait rentrer à Roanne.

Se trouve-t-on en présence d'un accident, d'un suicide ou d'un crime ?

Toujours est-il que le parquet a prié M. le docteur Bertrand, médecin au rapport, de vouloir bien examiner le cadavre de Perrard.

ISERE

Grenoble. — *Une bonne prise.* — Il y a quelques jours, deux employés de l'octroi étaient de service de nuit dans les environs du mas des Marronniers, quand ils aperçurent sur la voie du chemin de fer de Gap à Grenoble un vagonnet poussé par deux hommes.

Ils s'approchèrent, mais à ce moment les deux quidams prirent la fuite. Les employés trouvèrent alors dissimulé sur le vagonnet, un fût contenant 125 litres d'eau-de-vie, qui devaient être rentrés en fraude dans la ville par ce stratagème ingénieux.

On croit connaître l'auteur de cette fraude

— *Catastrophe de Moirans.* — L'affaire de la Ce P.-L.-M. contre M. Burtin, viendra à la fin du mois ; quant au procès qui s'est déroulé devant le tribunal de Saint-Marcelin à l'égard de M. Boissieux, également blessé, le jugement a été rendu jeudi passé, accordant 25.000 fr. à M. Boissieux. Celui-ci demandait cent mille francs. Il y aura appel devant la cour.

Vienne. — *Théâtre.* — Aujourd'hui, *Marceau* ou *Les Enfants de la Republique*, drame en 5 actes et 9 tableaux.

— *Recrutement de 1893.* — MM. les propriétaires de chevaux et voitures, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, sont invités à en faire la déclaration au secrétaire de la mairie avant le 1er janvier 1893.

DROME

Valence. — *Avis aux contribuables.* — Le maire de la ville de Valence a l'honneur d'informer ses administrés qu'à dater du 20 de ce mois les matrices primitives des patentes de l'année 1893 et supplémentaires du 4e trimestre 1892, resteront déposées à la mairie pendant dix jours, à la disposition des contribuables intéressés.

— *Cour d'assises de la Drôme.* — La session des assises de la Drôme pour le premier trimestre de l'année 1893 s'ouvrira à Valence demain, sous la présidence de M. Pion, conseiller à la cour d'appel de Grenoble, assisté de MM. Jouglard, vice-président du tribunal civil de Valence, et Ferlin, juge au même siège.

— *Théâtre.* — Aujourd'hui *Le Bossu*, drame en cinq actes de Paul Féval. Rideau à 8 heures.

— *Musique d'artillerie.* — La musique de l'école d'artillerie donnera dimanche 18 décembre, au kiosque du Champ de Mars, de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2 du soir, une audition musicale dont voici le programme :

L'étape, allegro, Briois ; la Médaille d'or, ouverture, Gurtner ; Thérésen, valse, Faust ; la Traviata, fantaisie, Verdi ; Fleur de Bohême, polga, Queille.

— *Foires du departement.* — Charmes, Mirabel, 19 décembre ; Roche-de-Glun, 20 ; Crest, Lachau, 21 ; Audancette, Chabeuil, Die, Loriol, Saou, 22 ; Bourdeaux, Saint-Christophe, le Laris, 23.

— *Tentative de vol.* — La nuit dernière, d'audacieux malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans la maison de Mme veuve Bouvier, café, quai du Rhône, en enlevant un barreau de fer à une fenêtre donnant dans un jardin, ces malfaiteurs ont scie une échelle en deux mais, sans doute dérangés par les aboiements du chien de Mme Bouvier, ils ont pris la fuite sans rien emporter.

Une enquête est ouverte.

— *Etat civil de la ville de Valence du 10 decembre au 17 decembre.* — Naissances : garçons, 6 ; filles, 2.

Mariages : Samuel Bresson, sans profession, et Louise Durafour, sans profession ; Ferdinand Laquet, cultivateur, et Victoire Bony (née Escoffier), ménagère ; Léopold Protin, sans profession, et Julie Coissieux, sans profession ; Paul Hardy, attaché au cabinet de M. le ministre de la justice, et Charlotte Damar-Durumian, sans profession ; Alphonse Geny, employé de commerce, et Marie Guiton, sans profession ; Joseph Albert, boucher, et Marie Rollandez, sans profession.

Décès : Marie-Hélène Chandez, religieuse trinitaire ; Louis Sicard, ancien concierge du collège, époux de Mélanie Saint-Roman ; Victoire Bellier, rentière, veuve de Gabriel Rochette ; Marie Girard, ménagère, veuve de Pierre Vachier ; Adolphe Louvier, ancien coiffeur, époux de Françoise Létrange ; Pauline l'Hôtellerie, religieuse ; Jérôme Winkler, cimenteur, époux de Françoise Chalp ; Lucien Blanc, mécanicien en retraite, veuf de Marie Rodot ; Marie Monteil.

Crest. — *Enterrement civil.* — Nous avons le regret d'annoncer la mort du citoyen Jean-Antoine Bodin, ancien retraité du chemin de fer.

Ses obsèques civiles auront lieu aujourd'hui, à 2 heures du soir.

Le convoi partira du quai de Mazorel, 9, pour se rendre directement au cimetière.

Nous invitons tous les républicains sincères et les libres-penseurs à y assister.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — *Fourneaux municipaux.* — L'ouverture des fourneaux de charité est fixée au 25 courant.

MM. Prulière, Badiou sont nommés directeurs de l'œuvre.

La distribution des aliments se fera tous les jours de 11 heures à midi, rue du Bouillon.

— *Musée.* — M. le ministre des Beaux-Arts, vient d'adresser pour notre musée un tableau et un plâtre.

— *Trouvé mort.* — On nous télégraphie de Vorey, qu'un nommé Jacques Delorme, du Pony, commune de Chamalières, vient d'être trouvé mort hier matin, sur la voie ferrée au kilomètre 81.432.

On ignore s'il y a crime ou accident. Ce soir, la justice s'est transportée sur les lieux.

La Catastrophe de la Manufacture

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Etienne, 17 décembre.

L'audience d'aujourd'hui a été consacrée à la plaidoirie du défenseur de Moulin.

L'avocat s'est attaché à mettre en lumière ce point que le procureur de la République avait dirigé toute son argumentation contre le directeur et les ingénieurs de la mine. De deux choses l'une ou ce sont les ingénieurs qui sont responsables de l'épouvantable catastrophe et il faut acquitter Moulin, ou c'est Moulin qui est le véritable coupable et il ne fallait pas les mêler au procès.

Le défenseur a fait reposer toute sa plaidoirie sur ce point.

Le tribunal a ajourné à huitaine le prononcé du jugement.

Lyon

NOS ÉCHOS

Mardi 20 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

***

L'*Officiel* publie un arrêté déclarant vacante la chaire de langue et de littérature latines, à la Faculté des lettres.

***

Union des Femmes de France.

Le tirage de la loterie a eu lieu hier, samedi, ainsi que nous l'avions annoncé.

On peut consulter la liste des numéros gagnants et retirer les lots tous les jours, de 2 heures à 4 heures, au siège social, jusqu'au 8 janvier prochain. Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

L'Union des Femmes de France a reçu de la Société des Anciens militaires du 99e de ligne, à laquelle elle adresse ses plus vifs remerciements, la somme de 30 francs, produit d'une quête faite le jour de leur concert, le 11 décembre, à la brasserie Rinck.

***

Le cirque Rancy était bondé hier et a dû refuser plus de cinq cents personnes. Et quelle belle assistance ! Tout le high-life lyonnais faisant assaut d'élégance et de toilettes ! Les petites places aussi étaient bondées. Le programme était du reste bien fait pour attirer le public. Aux attractions dont nous avons déjà parlé étaient venus se joindre hier soir un gymnasiarque qui a obtenu un succès énorme avec son travail d'équilibre sur la tête au trapèze à quinze mètres de hauteur ; puis la danseuse serpentine, miss May Raymond, la rivale de celle du Casino et l'élève de la Loïe Fuller. Elle est charmante cette May Raymond, elle apparaît au milieu de la piste dans l'obscurité et la lumière oxhydrique vient jeter ses rayons multicolores sur ses ébats gracieux : la danseuse semble par instants, dans son peplum aux circonvolutions onduleuses, un de ces anges dont les peintres de la Renaissance nous ont légué la figure exquise.

Voilà un spectacle qui va encore attirer une foule encore plus grande au cirque Rancy déjà si couru à Lyon.

***

Par ordre de M. le secrétaire général pour la police, le « jeu des quatre-nations » ne fonctionne plus au Casino. Ce jeu qui, depuis son installation avait soulevé de nombreuses plaintes, était autorisé par le ministère de l'intérieur en vertu d'un arrêt de la cour d'appel d'Aix qui l'avait déclaré « jeu d'adresse » et ne tombait pas, par conséquent, sous la réglementation des jeux de hasard.

En tous cas, l'autorité a pris là une mesure très saine pour les joueurs lyonnais qui perdaient là de très fortes sommes, et pour le tenancier lui-même qui, depuis quelque temps, ne voyait pas non plus tous les jours la forte somme affluer dans sa caisse. Certains jeunes gens, en effet, étaient arrivés, à force de patience et d'habileté, à faire manœuvrer les billes du billard au gré de leur volonté et à les faire arriver dans la case qu'ils visaient, au grand déplaisir du banquier.

C'est fini, n'en parlons plus.

***

Nous trouvons dans la *Dépêche* de Toulouse la liste des candidats à la succession de M. Miral, directeur du théâtre de Montpellier. En voici un extrait :

« On cite encore M. Bouvard, qui fut régisseur de notre première scène sous la direction Odezenne, et qui ferait partie d'une combinaison dont M. Poncet, directeur du théâtre de Lyon, serait l'âme.

.....

« Le conseil municipal n'aura que l'embarras du choix. Il fera sagement de choisir un candidat qui puisse remplir les conditions d'honorabilité et de solvabilité de M. Miral, car la question est grosse, et le directeur du théâtre de Montpellier manie la somme rondelette de 350 à 400,000 fr. dans ses sept mois d'exploitation. »

Nous trouvons étrange que M. Poncet veuille être l'âme d'une combinaison quelconque. Les deux théâtres de Lyon ne lui suffisent donc plus ? Gourmand !

Et le cahier des charges qui interdit formellement ce genre de combinaisons ?

***

Nous apprenons la mort de M. Gérard, élève de l'Ecole du service de santé militaire. Ce jeune étudiant enlevé par la diphtérie qu'il avait contractée en soignant des malades à la Charité, était sur le point de soutenir sa thèse. Ce n'est pas la première fois que nous enregistrons de pareils malheurs : un certain nombre d'étudiants lyonnais ont déjà payé de la mort leur infatigable dévouement.

***

L'administration des postes vient d'introduire une petite innovation, assez ingénieuse, dans les télégrammes bleus. On sait que ces feuilles de papier sont repliées sur elles-mêmes et cachetées au moyen d'une étroite bande de papier gommée, sur laquelle sont imprimés les mots : « A déchirer ». Cette bande de papier est aujourd'hui disposée d'une façon un peu différente : un fil rouge traverse le pointillé qui sépare cette bande du pan rabattu de l'enveloppe. Au lieu des mots : « A déchirer », on lit ceux-ci : « Tirer le fil ». Et, en effet, il suffit de tirer le fil pour détacher la bande collée du pan rabattu fermant l'enveloppe. Le télégramme s'ouvre alors sans difficulté.

Chronique Lyonnaise

LE COMBAT DE CHATEAUNEUF

Aujourd'hui, dimanche, a lieu le banquet des anciens légionnaires du Rhône.

A cette occasion, nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant un document peu connu, qui nous a été communiqué par une personne ayant fait partie de la 1re légion.

Il s'agit du rapport officiel adressé par le colonel Celler au général Cremer sur le combat de Châteauneuf, livré le 3 décembre 1870, par les 1re et 2e légions, à une colonne allemande forte de 6 à 7,000 hommes. Les mobilisés du Rhône, qui recevaient là le baptême du feu, infligèrent un échec à l'ennemi, en lui mettant 400 hommes hors de combat et en lui faisant une centaine de prisonniers.

Voici ce document, le seul de ce genre qu'ait eu à établir le colonel Celler, tué quinze jours après à la bataille de Nuits :

Rapport du colonel Celler sur le combat de Chateauneuf (3 décembre 1870)

Mon général,

Conformément à vos ordres, la 1re légion de marche du Rhône était sous les armes le 3 décembre, sur la place de Bligny, à deux heures du matin.

A deux heures et demie, le deuxième bataillon, commandé par M. Clot, chef de bataillon, partait en avant-garde avec une section d'artillerie, et moi pour le diriger. Le point à occuper était Châteauneuf. Pour nous y rendre, nous avons suivi la rivière d'Ouche jusqu'à Pont d'Ouche, puis le canal jusqu'au pied de Châteauneuf, et enfin gravi la côte. Le bataillon avait fait alors une marche de 18 kilomètres. Nous n'avons pas été inquiétés dans cette marche par l'ennemi. Le bataillon marchait du reste dans le plus profond silence.

Châteauneuf est placé sur un plateau d'une longueur de 6 kilomètres, boisé sur 3,500m à partir du village et dominant de 135m la route d'Autun à Dijon, laquelle longe la hauteur du S.-O. au N.-E., à une distance moyenne de 1,500m. Sur cette route, sont placés le village de Vandenesse, le hameau de Bordes et le village de Commarin.

Nous sommes arrivés à Châteauneuf à 7 heures du matin. L'ennemi était là, dans le bas, en colonnes serrées, sur la route d'Autun à Dijon, dans le village de Vandenesse et ses environs. Il faisait une halte, dans un repos complet, et se chauffait à plusieurs feux allumés dans les champs. Il faisait un froid de 4°. Les convois commençaient leur mouvement sur Dijon.

Je ne saurais vous dire, mon général, l'enthousiasme de la légion lorsqu'elle découvrit ce tableau. Chacun tressaillait de bonheur.

Pendant que le commandant Clot plaçait ses tirailleurs sur la crête, au bord de la forêt, le lieutenant Pascal mettait ses deux pièces en batterie à l'extrémité du village, du côté du bois, et tirait son premier coup de canon à 7 heures 1/4. Ce fut le signal du combat.

L'ennemi, surpris dans son repos, ne se troubla pas. Il fit immédiatement mettre en batterie 24 pièces de canon, dont deux batteries de position, et nous répondit par un feu roulant. Le reste, infanterie et cavalerie, se remit vivement en marche pour se diriger sur Dijon. Ce mouvement précipité se fit en ordre. Les bagages ouvraient la marche ; venaient ensuite le convoi, l'infanterie et la cavalerie, puis l'artillerie qui recommençait le feu à mesure qu'elle regagnait la colonne.

Vous êtes arrivé quand ce mouvement de retraite s'opérait et, à partir de ce moment, je n'eus plus qu'à exécuter vos ordres.

Ainsi que vous le craigniez, l'ennemi essaya de nous tourner par la droite. N'ayant pas assez de monde moi-même pour garnir toute la hauteur, il gagna l'extrémité de la forêt et nous prit en flanc. Heureusement qu'alors arriva le 3e bataillon. Il se plaça à son tour sur le flanc de l'ennemi et engagea le feu. Ce fut le moment le plus chaud de la journée.

L'ennemi se bat bien dans le bois. Il était en nombre ; mais malgré sa valeur, il ne put soutenir la vigueur de l'attaque. La légion le délogea après lui avoir fait subir de nombreuses pertes. A partir de ce moment, il n'y eut plus que quelques coups de feu, et le combat cessait à 1 heure et demie de l'après-midi.

Cette lutte, qui a duré six heures un quart, a dû être très meurtrière pour l'ennemi. Nos pertes sont peu nombreuses : 4 tués, un blessé mort, 16 blessés dont 2 officiers.

J'aurai l'honneur, mon général, aussitôt après le retour de la légion à Beaune et sa réunion, de compléter ce rapport en vous envoyant l'état nominatif des soldats de la légion tués, blessés ou disparus, ainsi que les noms de ceux qui se sont signalés par leur bravoure et qui méritent des récompenses.

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

Suppression des octrois. — A 6 h., banquet à la Brasserie Dupuis, à la Croix-Rousse.

Légionnaires du Rhône. — Banquet annuel à 4 h., au Pré-aux-Clercs. A 2 h., départ du siège, pour aller porter une couronne au monument des Enfants du Rhône.

La Patriote de Lyon. — Première fête annuelle, à 1 h. 1/2, brasserie de l'Horloge, 145, cours Lafayette ; banquet à 5 heures.

L'Echo de Vaise. — Banquet de Sainte-Cécile, à 4 h., au restaurant de la Cressonnière.

Anciens soldats du 98e de ligne. — Réception des sous-officiers du régiment, à 6 h. du soir, café de la Gaule, 19, rue Puits-Gaillot.

Volontaires Croix-Roussiens. — Concert-bal-tombola, à la Brasserie Pin, rue Coste.

Harmonie du VIe arrondissement. — Concert-bal-annuel, à 2 h., au Théâtre-Belleceur (Salle Indienne).

Harmonie du Ve arrondissement. — Banquet de la Sainte-Cécile, à 3 heures, restaurant Gentaz, rue Hôtel-de-Ville, 68.

La France Humanitaire — Fête de famille, à 2 h. 1/2, à la Brasserie du Parc.

Lyre du Vieux Lyon. — A 4 h., banquet suivi de bal, restaurant de la Cascade, 9, sous la présidence de M. Rieublanc.

Eclaireurs forestiers. — A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Nuits, réunion café Boiron, rue de la Bourse, à 1 heure, pour le port de la couronne commémorative du 18 décembre.

Union artistique. — Grande soirée de famille : *Gringoire*, comédie en 1 acte. Grande rue de la Guillotière, 124.

La Semence (société d'économies capitalisées). — Réunion générale à 2 heures, Palais du Commerce.

Société des représentants de commerce. — Versement mensuel des cotisations, 1, place des Terreaux.

Société philanthropique des Enfants de l'Isère. A 2 heures 1/2, réunion au siège social, café de la Petite Savoie.

Société de tir de Lyon. — Exercices des sociétés de gymnastique : la Vaillante, les Touristes lyonnais, la Lyonnaise, les Enfants du Rhône.

Le Sou par jour. — Réunion électorale, à 2 h., rue Romarin, 15.

Touristes lyonnais. — Tir au stand pour la section de tir. Réunion, place des Terreaux, à 7 heures 1/2.

La Jeune France. — Exercice de tir aux Tireurs du Rhône. Réunion à 7 heures 1/2.

Ouvriers imprimeurs-lithographes. — Audition des délégués du congrès de Marseille, Bourse du travail, à 2 heures.

Chevriers, maroquiniers et mégissiers. — Versements et inscriptions, de 1 heure à 3 heures, chez Mr Cicéron, rue Robert, 82.

L'Avant-Garde de Lyon. — Sortie sur Monplaisir, départ à 1 heure.

Terrassiers, puisatiers et mineurs. — Réunion générale à 2 heures, Bourse du Travail, cours Morand, 39.

Société d'enseignement professionnel du Rhône. — Assemblée générale, à 10 heures au Palais du Commerce.

Comptables de Lyon. — Réunion générale, à 9 heures et demie du matin, au local de la Soierie lyonnaise, impasse Saint-Polycarpe, 2.

Syndicat des Dames réunies. — Réunion extraordinaire, à 2 heures, Bourse du Travail.

Tisseurs de velours unis. — Réunion privée des sections de Villeurbanne et de Montchat, à 2 heures et demie, chez M. Rajiot, route de Crémieu, 16.

Syndicat des ouvriers carrossiers. — Réunion trimestrielle, Bourse du Travail, cours Morand, n° 39.

Elections à la Chambre de Commerce

Du 17 décembre 1892

Electeurs inscrits : 1536 — Votants : 554
Majorité nécessaire : 384

MM.		
Duc	(élu)	536
Chambeyron	(élu)	532
Lyonnet	(élu)	504
Chavent		368
Guinet		350
Bonnetain		343
Permezel		315
Gindre		200
Rosset		199
Guigou		189
Boucharlat		184

Il y a ballotage pour les huit derniers

Sept nouveaux membres devaient être élus. MM Duc, Chambeyron et Lyonnet ont seuls obtenu la majorité nécessaire. Il y a ballotage pour les quatre autres sièges.

Le scrutin de ballotage aura lieu samedi prochain 24 décembre.

ACCIDENT MORTEL

La gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, située à l'embranchement des lignes de Lyon-Bordeaux et de Lyon-Paris, semble être vouée à un mauvais sort. Depuis le commencement de l'année, trois accidents graves s'y sont produits.

Le vendredi 16 courant, vers onze heures du soir, M. Gondrey, sous-chef d'équipe, se tenait sur la voie montante, commandant une manœuvre aux hommes placés sous ses ordres.

Un train montant entrait en gare de Saint-Germain ; le sous-chef voulut s'en garer et se plaça sur le passage d'un convoi circulant sur la voie opposée.

Le brouillard, très opaque, ne lui avait pas permis de voir venir le train descendant à Lyon, et avant qu'il ait été possible de lui porter secours, le chef de manœuvre avait été heurté par la machine et tombait sous les roues.

Le chef de gare de service donna immédiatement l'ordre de stopper et les hommes d'équipe s'employèrent à recueillir les morceaux épars du corps de M. Gondrey.

Ce douloureux accident a jeté la consternation dans la localité si paisible de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, où la victime était très estimée.

M. Gondrey était âgé d'environ 49 ans, très zélé dans son service, très aimé de ses chefs et de ses subordonnés.

Le malheureux était marié ; il laisse sa femme enceinte qui habite Neuville.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 18 décembre, 353e jour de l'année.
Nouv. lune le 19 ; Premier quartier le 26.
Soleil : lever, 7 h. 52 ; coucher, 4 h. 3.

Suppression des octrois. — La conférence publique de M. Guillemet, député, sur la suppression des octrois qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche, 18 décembre, est renvoyée à une date qui sera fixée ultérieurement.

M. Guillemet, arrivant de Marseille, assistera au banquet qui aura lieu à 6 heures précises du soir, à la Brasserie Dupuis, boulevard de la Croix-Rousse.

Les Elections Consulaires. — Nous apprenons que, par décision en date d'hier 17 décembre, le syndicat des entrepreneurs a décidé qu'il présenterait, pour le second tour de scrutin, des candidats aux fonctions de juge au tribunal de commerce.

Ainsi donc sont formellement démentis les bruits que faisaient courir certains intéressés et d'après lesquels le syndicat des entrepreneurs se serait ralliépour le second tour à une autre liste.

Le syndicat aura sa liste et la soutiendra énergiquement.

Vol de cave. — La nuit dernière des voleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans les caves de la maison située au numéro 36 de la montée Saint-Barthélemy.

Ils ont soustrait au préjudice de M. Devevet, employé au chemin de fer P.-L.-M., une certaine quantité de bouteilles de vin et des jambons.

Nous signalons ce fait à l'attention de M. le secrétaire général pour la police, cette partie de notre ville ayant été choisie comme quartier-général par les industriels qui pratiquent ce genre d'expédient.

Rectification. — L'*Echo de Lyon* a annoncé un vol commis l'autre jour commis chez M. Musy, 71, chemin de Baraban. La voleuse, Mlle B..., aurait dérobé des coupons de drap et vingt-deux reconnaissances du Mont-de-Piété. En réalité, elle a été trouvée nantie des vingt-deux reconnaissances, mais ces reconnaissances étaient le produit des vols mêmes qu'elle avait commis : elle n'allait pas elle même au Mont-de-Piété ; elle y envoyait un de ses complices qui a été arrêté dans la journée de samedi.

Vol à l'étalage. — Le nommé Désiré Guillard, âgé de 45 ans, tailleur d'habits, 9, rue Marignan, a été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage d'une douzaine de foulards de soie, au préjudice d'un marchand de nouveautés de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le commissaire de police du quartier de la Bourse l'a fait écrouer.

Montre trouvée. — Une montre en or, avec sa chaîne, a été trouvée par M. Courbon, cours Lafayette.

On peut la réclamer tous les jours, à partir de 6 heures du soir, au domicile de M. Courbon, cours Morand, 41.

Arrestations. — Les agents de la sûreté ont procédé à l'arrestation du nommé Antoine Tournelier, 37 ans, qui était l'objet d'un mandat d'amener du parquet de Vienne pour escroquerie.

— Le commissaire de service à la Permanence a fait écrouer, hier matin à 2 heures, le nommé Jean-Louis-Napoléon Corbières, 30 ans, chauffeur, 34, rue des Culattes, sous l'inculpation de coups et blessures.

Acte de probité. — M. Louis Marinda, employé à la Compagnie des tramways, a trouvé sur la chaussée du pont Tilsitt un portefeuille contenant deux reçus d'obligation de 500 francs, la somme de 77 fr. 65 et un trousseau de clefs.

Le portefeuille et son contenu ont été remis à Mme Carlot, 38, cours de la Liberté, qui a pu justifier sa propriété de ces objets.

Vol. — Tous les objets sont bons à prendre par MM. les voleurs ; un de ces aimables industriels a descellé dans l'allée du numéro 16 du cours Gambetta une boîte aux lettres appartenant à M. Michel, retraité.

Plainte a été portée à M. le commissaire de police de la Guillotière.

Tassin-la Demi-Lune. — *Sou des Ecoles.* — La quête faite aux funérailles de M. Bault, maire de Tassin-la Demi-Lune, au profit de la Caisse des Ecoles, a produit la somme de 47 fr. 25.

Casino des Arts. — Aujourd'hui et le soir à 8 heures, grande matinée à prix réduits avec le concours de miss Mabell Stuart, la danseuse serpentine ; magie et féerie, tel est le spectacle que nous présente cette charmante artiste qui réalise en elle seule tout ce que la danse peut produire de plus gracieux.

A côté de miss Mabell Stuart, les spectateurs auront comme attractions le nain Millet et ses perroquets savants, les Boyton's excentric's américain's dans leur travail de dislocation, etc., et la joyeuse opérette *Une Noce à Mézidon*.

Le soir, grande représentation.

Scala-Bouffes. — Ce soir les Boyton's, comiques excentriques américains, Mme Canon, Debailleul, Ganivet II, Edgard, Maryann, etc., etc.

La représentation se terminera par *Une Noce à Mézidon*, la joyeuse opérette qui, chaque soir, obtient un succès de plus en plus grand.

Cirque Rancy. — On nous prie d'annoncer que la grande et captivante attraction du jour miss May Raymond dans la danse serpentine, ainsi que les numéros nouveaux dont le succès a été si grand hier soir, paraîtront dans les deux représentations qui auront lieu aujourd'hui au cirque Rancy, à 3 heures et à 8 heures 1/2.

Théâtre Guignol (rue Bugeaud, 136, direction André). — Aujourd'hui dimanche, à 2 h. 1/2, matinée enfantine extraordinaire : pièce nouvelle, spectacle varié. — Prix d'entrée : 15 cent.

Le soir, à 7 heures 1/2, spectacle terminé par une parodie, duos, scènes comiques ; les Nains mystérieux. — Entrée libre.

Vient de paraître : *l'Agenda des DEUX PASSAGES* ; il sera remis en prime pour tout achat à partir de 25 fr. aux personnes qui en feront la demande.

Voir à la 3e page l'annonce des Grands magasins : AUX DEUX PASSAGES.

Evitez les maladies par l'usage du **Sirop de Bochet du Serpent**, à Lyon, 32, rue Lanterne, qui rafraîchit et purge le corps de toutes les impuretés, causes des maladies.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE PROCÈS DU PANAMA

L'immunité parlementaire

Paris, 17 décembre.

La *Bouche de fer*, journal de M. Pascal-Grousset, publiera demain une information disant que les poursuites contre les personnages parlementaires ne seront pas demandées aux chambres, de crainte que le débat n'amène de nouveaux scandales.

Dans ce but, la session extraordinaire de 1892 serait close le 24 décembre. L'immunité parlementaire finissant avec la session, les individus poursuivis pourraient être immédiatement assignés. Plusieurs arrestations interviendraient comprenant d'abord, deux députés, un sénateur appartenant au parti conservateur et un sénateur de la gauche.

M. Cottu

Vienne, 17 décembre.

M. Cottu est parti ce soir, déclarant qu'il se rendait à Paris.

EMPLOYÉS DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Paris, 17 décembre.

L'agence Havas a reçu des employés des postes et des télégraphes une protestation contre une réunion tenue hier soir 16 décembre à la Bourse du Travail.

Les employés estiment que leurs revendications ayant été déposées sous forme de pétition sur le bureau de la Chambre il n'y a pas lieu de provoquer autour de ces questions une agitation malsaine avant qu'elles aient été examinées par le Parlement.

Ils protestent surtout contre le principe même de cette réunion organisée par des personnages étrangers à l'administration des postes et télégraphes et n'ayant aucune qualité ni mandat pour les représenter.

MANIFESTATION IRRÉDENTISTE

Rome, 17 décembre.

Aujourd'hui, 300 étudiants et représentants des journaux libéraux de Rome, ont tenu une réunion pour décider de célébrer l'anniversaire de la mort d'Oberdank, le 20 décembre courant.

Plusieurs discours irrédentistes ont été prononcés et salués par les cris de : « Vive le martyr de Trieste ! »

LES FUSILS ALLEMANDS

Berlin, 17 décembre.

Dans un grand meeting antisémite le député Werner a flétri la manufacture Lœwe qui a offert des fusils aux ennemis de l'Allemagne ; il a approuvé la pétition adressée à l'empereur demandant la grâce de Ahlwardt.

L'assemblée a voté un ordre du jour repoussant le projet de loi militaire.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 17 décembre 1892

3 0/0	98 93	Priorité ot.	» »
Italien	93 65	Robinson	» »
Turc	22 07	Portugais	22 56
Extérieure	64 68	Tabacs	» »
Egypte 6 0/0	» »	Tharsis	» »
Egypte 3 1/2	» »	Lots Turcs	91 »
Banque	» »	Banque ot.	598 43
Otto. cons.	» »	Alpines	124 25
Russe cons.	» »	De Beers	459 37
Orient	» »	Hongrois	97 06
Rio-Tinto	410 62	Douanes	» »

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui 18 décembre, *Esclarmonde*, opéra en 4 actes, musique de Massenet.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, 18 décembre, *Les Vingt-Huit Jours de Clairette*, opérette en 4 actes.

En matinée, à 1 h. 1/2, même spectacle.

Cirque Rancy. — Troupe nouvelle. Tous les soirs, à 8 heures 1/2 ; les jeudis, dimanches et fêtes, à 3 heures, le lion-écuyer, les Alaskas, Mlle Travers et toute la troupe.

Miss May Raymond, la danse serpentine.

Folies-Bergère. — Tous les dimanches, de 2 à 6 heures, et jeudis soir, de 8 à 11 heures, grande séance de skating avec orchestre. Dimanches, bal à 7 h. 1/2. Tous les jours, séance de patinage de 1 à 5 heures

Guignol des Variétés, 48, cours Morand, — Aujourd'hui, à 3 heures, matinée de famille, terminée par la *Lune Rousse*.

Le soir, à 7 h. 1/2. *Lucie de Lammermoor*, parodie, et la *Lune Rousse*.

Bijou-Concert (avenue de Saxe, 243). — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures de l'après-midi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Taillad aîné. *Trente ans ou la vie d'un joueur*, drame en six tableaux. Brillant orchestre pendant les entr'actes.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Ménagerie Bidel (cours du Midi). — Ouverture ce soir, à huit heures.

Palais artistique (cours du Midi). — Tous les soirs, à huit heures, douze groupes genre Grévin.

Théâtre Cra sé, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée : 3, 4 et 5 heures ; soirée : 8, 9 et 10 heures.

Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — les *28 Jours au Couvent*, les *Tribulations de Duroquet*.

Eden-Concert, 51, chemin de Baraban. — A sept heures précises, grande représentation extraordinaire avec le concours de MM. Ling-Od, Mazet, les Bréchams, trio excentrique, etc.

Concert National, cours Gambetta, 25 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Société anonyme des Grands Magasins de Nouveautés
AUX
Deux Passages
Capital : 2,200,000 francs

CHOIX IMMENSE D'ARTICLES
POUR
ÉTRENNES UTILES

Les étrennes utiles ne sont pas les moins goûtées du public ; elles offrent une variété et une abondance qui ne le cèdent en rien à celles des jouets et des bibelots.

Une nomenclature détaillée de ces articles ne pourrait trouver ici sa place, nous nous bornons à citer :

Coupes de Robes en lainages unis et fantaisie, **Soieries, Velours, Manchons, Cols, Boas fourrure, Foulards, Cravates, Fichus, Echarpes, Chemises pour hommes, Bonneterie, Parapluies, Ganterie, Lingerie, Colifichets, Mouchoirs de Chofet** et batiste pur fil, **Services de table, Linge confectionné, Matinées, Peignoirs, Jupons, Corsages, Costumes, Confections, Jaquettes, Pelisses et Rotondes** doublées soie et doublées fourrure, **Robes, Manteaux** d'enfants, **Modes, Chapeaux** pour dames et fillettes. **Vêtements complets, Pardessus et Coiffures** pour garçonnets, et bon nombre d'articles enrubannés disposés coquettement en carton prêts à être offerts.

Petits Meubles de fantaisie, Tables à ouvrages, Ecrans, Pooffs, Coussins, Tabourets, Tapis de table, Dessus de piano, Foyers, Carpettes, Milieux de Salon, Rideaux prêts à être posés, etc., etc.

Tous ces articles sont de premier choix, d'une fraîcheur irréprochable et d'un bon marché défiant toute concurrence à qualité égale.

COMPTOIR SPÉCIAL
DE BÉBÉS
NUS ET HABILLÉS

Maroquinerie, Porte-monnaie, Porte-carte Portefeuille, Sacs pour Dames Albums pour Photographies et pour Chromos Écrans, Éventails, Papeterie Boîtes à Gants et à Mouchoirs, Parfumerie, etc., etc.

ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ET ÉCHANTILLONS

Expédition franco pour tout achat à partir de 25 francs

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX
Émigrés Alsaciens
28 et 30, rue Centrale, Lyon
Angle des rues Grenette et Tupin

ACTUELLEMENT
Grande Mise en Vente
DE TOUS LES
ARTICLES D'HIVER

GRAND CHOIX D'ARTICLES
pour offrir comme
ETRENNES

A l'occasion de cette grande Mise en Vente, voici les PRIMES de FIN D'ANNÉE offertes par la maison, toujours soucieuse d'être agréable à sa nombreuse clientèle :

1° Pour tout achat depuis **10** fr., le magnifique **Calendrier** avec éphémères pour 1893 ou bien une belle **Poupée** articulée ;

2° Pour tout achat depuis **25** fr., le splendide Album illustré, le GOUT PARISIEN (4e édition de 1892), ou bien une superbe **Poupée** articulée, incassable, article riche.

En outre, le **Grand Ballon** des *Emigrés Alsaciens* est offert aux enfants.

NOTA. — En raison de la proximité des fêtes de Noël et du Nouvel-An, les magasins seront exceptionnellement ouverts à la vente **Dimanche** 18 courant, de 8 à 4 heures.

Vente absolument de Confiance
Prix fixe en chiffres connus

ÉTRENNES

JOUETS électriques, mécaniques et autres, pour tous âges. (*Succès du jour : TIR EURÉKA, BÉBÉS marchant seuls*). **Prime** pour tout achat de **20** fr.

BENEVOLO, Opticien
LYON — 48, rue de la République — LYON

ETRENNES
DE LA
Grande liquidation
DES
MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Et Confections pour Dames
A^NE MAISON CHAINE
1, Rue de la République, Lyon

L'usage des étrennes est très ancien, il se perd dans la nuit des temps, car nous voyons dans l'histoire que Tatius, roi des Sabins, recevait de son peuple, à l'occasion du premier de l'An, des branches d'arbres que l'on coupait dans un bois aux portes de Rome... Aujourd'hui le monde est plus pratique, les étrennes agréables consistent en :

Foulards d'Alsace, 75 centimètres carrés, à 35 c. — **Serviettes éponges** riches, initiales brodées, 50 c. — **Mouchoirs batiste**, belles initiales brodées, 20 c. — **Mouchoirs Cholet** 2 fr. 60 la douzaine. — **Taies d'oreiller**, toile de l'Inde, initiales brodées, 95 c. — **Couvertures** pure laine blanche, 1 m. 60 sur 2 m. 15 à 3 fr. 90. — **Couvertures** grandes, pure laine blanche mérinos, 2 m. sur 2 m. 50, val. 30 fr., la c. 13 fr. 50. — **Manteaux** nouveautés pour enfants, 6 fr. 90. — Jolies **Robes** brodées pour enfants, 4 fr. 90. — **Jupons** pour dames, joli molleton avec garniture, 2 fr. 25 le jupon. — **Tour de cou**, belle fourrure, 95 c. — **Manchons** belle fourrure à 2 fr. 45. — **Boas** plume, longueur, 2 m. 50, valeur 15 fr. à 4 fr. 75. — **Jaquettes** tailleur très riches, valeur, 35 fr., 15 fr. 75. — **Costumes pour dames**, valeur 80 fr., le costume 29 fr. — **Serviettes** blanches damassées, la douzaine 5 fr. 90, et environ **1250 Coupes et Coupons** fantaisie et mérinos pour robes, marqués à

MOITIÉ PRIX
Demain Lundi et jours suivants
VENTE PUBLIQUE

Demandez dans les Bonnes Maisons
LES PRODUITS RÉPUTÉS DE LA
DISTILLERIE DAUPHINOISE
H^e GONTARD — LYON

Cald-Apéritif se prend à l'eau chaude — *Prunelle fine Champagne*
Quina Gontard — *Liqueur Gontard*
Premoline des Alpes — *Curaçao Haïti*
Bouquet Alpin

AU
NOUVEAU MONDE
GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
18, cours Gambetta — Place du Pont et Grande-Rue de la Guillotière
LYON

Une des maisons les plus importantes de Lyon et qui vend le meilleur marché

Les acheteurs trouveront dans cette importante Maison des avantages réels et les assortiments les plus complets en : **Lainages, Soieries, Bonneterie, Lingerie, Toilerie** en tous genres, **Ameublement, Rideaux, Confections** pour dames, **Costumes** sur mesure.

VENTE DE CONFIANCE — PRIX FIXE

COMMUNICATIONS DIVERSES

Comité des Radicaux du Ve arrondissement. — Réunion lundi 19 décembre, à 8 heures du soir, salle Mercier, 32, quai de Jayr à Vaise.

La Prévoyance scolaire. — Assemblée générale mercredi 21 courant, à 8 heures du soir, au siège de la société, mairie du 1er arrondissement. On est prié d'y assister.

Ordre du jour. — Organisation de la fête annuelle.

Chambre syndicale des maîtres teinturiers-dégraisseurs. — La chambre syndicale des maîtres teinturiers-dégraisseurs de la ville de Lyon donne avis à tous les intéressés que son bureau de placement est transféré à la Bourse du Travail.

AU
CAPRICE
37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, et 19, Rue Dubois, LYON 37-39

ÉTRENNES 1892-93

Parmi les étrennes que l'on peut faire à une dame, il n'en est pas de plus agréable pour elle que tout ce qui peut ajouter à sa grâce et à sa beauté et la rendre plus élégante à nos yeux.

Or, dans le rayon spécial de
Confections pour Dames
Créé par les **Grands Magasins de Nouveautés AU CAPRICE** on trouvera tout un choix varié de vêtements d'une distinction et d'un cachet tout parisiens et de la dernière mode à des prix fabuleux de bon marché

On trouvera également pour les enfants toute une série d'étincelants jouets y compris le fantastique
MONSIEUR FIN DE SIÈCLE

Pour étrennes également, un immense assortiment d'articles en : *Draperies, Lainages, Molletons, Flanelles, Bonneterie, Ganterie, Rubans, Passementerie, Corsets, Fourrures*, etc., etc.

LINGERIE POUR DAMES
Soieries fabriquées dans les ateliers de tissage de la maison, *qualité* et *solidité* garanties.

50 % meilleur marché que partout ailleurs

PRIX FIXE **AU CAPRICE** PRIX FIXE

DISTILLERIE DE L'ABBAYE DE ST-ANTOINE (ISÈRE)
LA MALTINE
Délicieuse et utile liqueur de table
ARQUEBUSE ST-ANTOINE
Précieux Vulnéraire
Entrepôt général :
M^ON **FILLION**, rue Gasparin, LYON

LIQUIDATION
Des Grands Magasins de
PORCELAINES ET CRISTAUX
A LA
Ville de Limoges
31, RUE CENTRALE ET RUE FERRANDIÈRE, 5

Cette importante Maison va disparaître dans une **Immense Liquidation** à la suite d'une vente judiciaire ayant pour cause le décès de l'ex-propriétaire.

Plus de **400,000** fr. de marchandises vont être sacrifiées **moitié prix**.

Le liquidateur prévient que la vente se fera rigoureusement à **prix fixe**.

A côté des anciens prix de vente, les nouveaux prix seront étiquetés à l'encre rouge. Un enfant de dix ans, aussi bien que la personne la plus expérimentée, pourra venir acheter sans crainte de payer trop cher.

Ouverture de la Vente
LUNDI 19 DÉCEMBRE

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, *(prix très modérés)*.

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez **M. Duchesne**, chirurgien-dentiste, *rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon*.

Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr.

Miel prophylactique Duchesne au tannin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

" NICE-ROSE "

ÉTRENNES 1893

Splendide écrin en satin bouilloné, recouvert en marocain et formant coffrets à mouchoirs.

Cet écrin contient les quatre produits de la parfumerie du
" NICE-ROSE "

Lait, Veloutine, Savon, Extrait p. mouchoirs
En vente : GRAND HALL LYONNAIS
LYON — 9, rue de la République — LYON
Chez tous les Parfumeurs

V. VERMOREL
à VILLEFRANCHE (Rhône)

Sulfure de Carbone
PALS INJECTEURS
Perfectionnés
MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLETS
ALAMBICS
Nouveau Système
TARIF FRANCO

Le meilleur Thé
EST LE
THÉ DES MANDARINS

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
18 Décembre

128

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

A cette heure de nuit, il n'y avait personne dans ce petit refuge, la lune ne se montrait pas au ciel, et la lumière des réverbères en laissait toute une partie dans l'ombre la plus profonde.

A l'aspect de Nhiska qui arrivait vêtue à l'européenne d'un costume de lainage effacé, et par conséquent peu fait pour attirer l'attention de qui que ce soit, une ombre se détacha des arbres.

Ramsès marchait un peu en arrière de la charmeuse; mais en voyant que la silhouette noire se dirigeait de leur côté, il se trouva vite en avant de la jeune fille, tout prêt à la protéger.

Il s'arrêta en entendant une voix qui, dans le plus pur cyngalais, disait :

— Tu es venue, c'est bien. Asseyez-vous tous les deux à côté de moi sur ces chaises de fer, nous avons à causer.

Tandis que Nhiska obéissait sans un mot, Ramsès, debout, parut au contraire vouloir se reculer de quelques pas.

Mais Richard, car c'était lui, ne l'entendait pas ainsi.

— M'as-tu compris, Ramsès ? fit-il. Il faut t'asseoir pour n'attirer l'attention de personne.

— Si près de toi, maître ? murmura l'Hindou.

Comme l'avait dit Nhiska elle-même Richard répéta :

— Nous n'avons rien à te cacher.

Lorsque Ramsès fut assis, le comte prit place entre lui et la jeune fille.

— Es-tu contente, Nhiska ? demanda-t-il à la charmeuse.

— Ma vie est enviable, répondit celle-ci. Tous les soirs, j'ai un triomphe sans nom, et autour de moi se font un bruit et une gloire d'apothéose. Les hommes les plus beaux, les plus riches ou les plus célèbres de Paris chantent mes louanges sur tous les tons, et me font des proprositions à tenter une reine.

— Et tout cela te plaît et tout cela t'émeut ?

Elle jeta un rapide regard vers Ramsès immobile dans sa tunique noire, ainsi qu'une statue de bronze.

— Non, dit-elle. Toutes ces choses, au contraire, me déplaisent et m'ennuient.

Ah ! combien de fois je leur préfère ma petite maison indienne de là-bas, dans notre pays natal !...

— Ce qui veut dire ?

— Que j'y retournerai avec un bien grand bonheur dès qu'ici j'aurai fini la tâche que vous m'avez imposée, ton père et toi.

— Ce sera peut-être long.

— Pas tant que ma reconnaissance et mon dévouement.

Car tu ne sais peut-être pas, maître, ce que je dois à ton père.

Je vais te le dire.

Ma mère, une pauvre Cyngalaise, avait été séduite par un Anglais. Lorsque celui-ci sut que j'allais venir au monde, comme elle avait un frère qui lui eût fait un mauvais parti, il s'empressa de partir, niant la chose et se croyant quitte de tout devoir envers elle.

Ma mère était devenue un objet de mépris pour tous ceux de sa caste et de sa famille.

Désespérée, elle allait mourir de misère et de chagrin, lorsque M. de Clavières l'a rencontrée.

Il l'a consolée, secourue, relevée à ses propres yeux.

Les couches de ma mère furent terribles, elle devait en rester infirme toute sa vie.

Rien n'a rebuté la charité de ton père, il a pourvu à tous ses besoins, il m'a fait élever.

Tout ce que je sais, tout ce que je suis, je le lui dois.

L'an passé, quand ma mère est morte, elle m'a fait jurer de vous aimer et de vous obéir comme si tous les deux vous étiez Siva lui-même.

J'ai fait le serment, je suis toujours prête à le tenir.

N'importe ce que tu ordonneras, Nhiska, si elle le peut, l'accomplira.

— Bien, dit Richard de Clavières, dont la haute taille semblait depuis un instant s'être encore élevée, j'ai ta parole, je l'accepte et je la garde. Il me faut celle de Ramsès aussi.

— Ramsès, dit aussitôt l'Hindou, avec cette inflexion triste, particulière à tous ceux de sa race, Ramsès ne compte pas.

C'est un pauvre pêcheur de perles qui a appartenu toute sa vie à toi et aux tiens. Quand on lui commande : va ! il obéit. Quand on lui ordonne : reste ! Il obéit encore.

Le maître lui a dit :

« — Tu iras en France, tu accompa-
« gneras Nhiska, tu la protègeras. Tu
« feras de plus, et avant tout, tout ce
« que mon fils te commandera de faire.
« Ramsès a entendu et compris. »

— Ce n'est pas assez, mon bon Ramsès, répondit Richard, je veux plus et mieux que cela, moi. Quelle chose que tu verras, quelle chose que tu entendras, je veux que tu aies en moi une confiance absolue et profonde. Je veux que tu dises : le maître ne peut rien ordonner que de bien et de juste, Nhiska et Ramsès ne souffriront jamais par lui.

Devines-tu ma pensée, et lis-tu au fond de mon cœur ?

Si la lumière eût éclairé à ce moment-là le visage de l'Hindou, on eût vu un nuage de pourpre envahir sa joue brune, d'ordinaire mate et unie comme de l'ambre clair.

— C'est compris, dit-il.

— Bien. Alors, comme je veux parler tout seul avec Nhiska, fais le guet autour de nous pour que personne ne nous approche et n'écoute ce que je dirai.

Ramsès se leva et obéit avec la rapidité de l'éclair.

Nhiska était restée impassible pendant ce rapide colloque ; on aurait pu croire que pas une des paroles prononcées par le comte de Clavières n'était même arrivée jusqu'à son oreille.

Lorsque l'Hindou se fut éloigné, Richard, toujours en employant l'idiome cyngalais, commença :

— Les mœurs européennes, les coutumes des femmes ici, leur manière d'être et de vivre te sont étrangères ; et par amour pour nous, il faut non seulement que tu l'apprennes, mais qu'en peu de temps tu deviennes experte en ces matières. En es-tu capable ?

— Si tu l'ordonnes, oui.

— Je l'ordonne.

— Alors, explique-toi clairement, je tâcherai de bien comprendre ce que tu veux et de l'accomplir.

— Il faut séduire un homme que je te désignerai, lui inspirer une passion d'autant plus furieuse que tu l'encourageras constamment sans la lui laisser assouvir jamais.

Tu devras, pour en arriver là, l'entourer de séductions telles qu'il en devienne fou, et accomplisse pour te plaire les choses les plus extravagantes.

— Faut-il vraiment que je le conduise jusqu'à la folie ?...

— Oui. Plus loin encore, même.

— Jusqu'au crime alors ?

— Jusqu'au crime.

(A suivre.)

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
A LA
FRANCE MODERNE
25, Rue Neuve, et 6, Rue de la Bourse

CHOIX CONSIDÉRABLE D'ARTICLES
POUR
ÉTRENNES UTILES

Les ETRENNES UTILES offrent aux personnes qui les reçoivent un avantage réel et un plaisir durable. Elles sont bien supérieures en cela aux bibelots et jouets fragiles, ruineux et inutiles, qui n'ont que le mérite de la nouveauté et cessent de plaire le lendemain.

Notre clientèle trouvera dans nos Magasins tous les articles détaillés ci-dessous à un bon marché réel :

Coupes de robes en lainages de tous genres, Soieries, Velours, Manchons, Cols, Boas fourrure, Foulards, Cravates, Fichus, Echarpes, Chemises pour hommes et jeunes gens, Parapluies, Ganterie, Lingerie, Mouchoirs de Cholet et batiste pur fil, Services de table, Linge confectionné, Matinées, Peignoirs, Jupons, Corsages, Costumes, Confections, Jaquettes, Pelisses et Rotondes doublées soie et doublées fourrure, Robes et Manteaux d'enfants, Modes, Chapeaux pour dames et fillettes, Vêtements complets pour hommes, jeunes gens et enfants.

BONNETERIE, CHAPELLERIE, CHAUSSURES

Petits meubles fantaisie, Tables à ouvrage, Bureaux, Ecrans, Poufs, Coussins, Tabourets, Tapis de table, Foyers, Carpettes, Milieux de Salon, Rideaux et Tentures tout prêts à être posés.

Literie, Ameublements, Meubles, Glaces,
HORLOGERIE & BIJOUTERIE
Maroquinerie, Porte-Monnaie, Eventails, Parfumerie, Papeterie
ARMES DE CHASSE, DE TIR
Appareils de Chauffage, Poêles et Fourneaux

En Vente dans nos Magasins
LE PHARE-POELE AMÉRICAIN
Elégant et solide, hauteur 1 mètre 47. — Prix exceptionnel, **130** francs.
Envoi franco de Catalogues et d'Echantillons

Nos Magasins son ouverts les Dimanches et Fêtes (jour de l'An excepté), jusqu'à 5 heures du soir

La Destinée Dévoilée à Tous
Dr YVAN ATCHINEFF
CONSULTATIONS COMPLIQUÉES
TALISMANS DE RÉUSSITE. — PRIX : 10 FR.
Bureau, 100, rue Hôtel-de-Ville, 100, Lyon (Rhône)

AVANCES sur titres, usufruits, nues propriétés, mobiliers, bijoux, objets d'art, marchandises, etc., etc. BOURGEOIS, cours de la Liberté, 65, Lyon.

LECTEURS ! N'achetez pas vos Vêtements avant d'avoir visité
LE TAILLEUR PAUVRE
Le seul pouvant vous donner un **superbe habillement** complet ou un pardessus en drap cheviotte noire et bleue ou nouveauté, garanti pure laine, livré en 6 heures, sur mesure, pour..... **29,50** Fr.
AU TAILLEUR PAUVRE
66, cours de la Liberté et 27, r. Basse-du-Port-au-Bois
Annexe et Ateliers : 2, rue Mortier

A LOUER
19, rue Dubois, Lyon
Grands Locaux
Pouvant servir pour bureaux, commerce ou appartement. — *S'adresser à MM. Gérentet et Périer, rue du Garet, 3.*

Mme ***EKATERINODAR de VIATKA***
Célébrité russe. Devineresse, dormeuse clairvoyante, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dates. Tous les jours, 10, rue Constantine, au 2e, au-dessus de l'entresol, Lyon. Correspondance, **5** fr. mandat ou timbres.

PHARMACIE
Beau quartier, belle installation
A CÉDER DE SUITE
à très bon prix
Écrire : Pharmacie Centrale de Lyon

PHILIPPE CASATI
2, rue Bellecour, 2
CAFÉ ET CHOCOLAT DE 1er CHOIX
BONBONS VARIÉS
Haute nouveauté de cartonnage et d'articles pour étrennes.

CAOUTCHOUC
Vêtements Imperméables

T. GONTARD
déposit^re des *Usines Rattier* de Paris.
Spéc. d'Articles pour Usines et Laboratoires
Gr. Assortiment d'Articl. divers *en Caoutchouc Gutta-percha et Ebonite*
Chaussure et Linge américain
47, Rue Victor-Hugo, Lyon
Téléphone interurbain

Mme CLAUDIA
somnambule

Renseigne sur tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.
Lyon, rue Centrale, 4, au 3me
Traite par correspondance

Dr DUCHARME
LYON, 3, cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Electricité. — Traite par correspondance. — Cabinet de *9 à 11* h. et de *1 h. 1/2 à 4* h.

PAIN DE GLUTEN
à **1** f. le **1/2** kilo. — **GUY**
11, rue St-Dominique, Lyon

THÉ DES MANDARINS
Qualité supérieure

Fabrique et Grands Magasins d'Ameublements
AU COLOSSE DE RHODES
Maison Henri BONJOUR
42, Cours de la Liberté, LYON

MEUBLES, GLACES, LITERIE, SIÈGES & TENTURES
Fabrication garantie et Prix du Gros
Grand Choix de PETITS MEUBLES Fantaisie et Articles très variés pour Étrennes
Téléphone
SPÉCIALITÉ DE MEUBLES EN PITCHPIN ET DÉCORÉS
Clicherie SÉDARD.

LA CURÉE !
Comme le cerf aux abois, épuisé, vaincu, entouré de la meute hurlante, et qui s'apprête à mourir,
LA VILLE DE LYON
tombe après une course glorieuse de près de 50 ans !
Accourez soldeurs, marchands, mais aussi, mais surtout vous, Mesdames, qui ne dédaignez pas les bonnes occasions, **C'EST LA CURÉE !** *partagez-vous les débris de la* **Ville de Lyon** *qu'on vous offre à vil prix.*
C'EST LE 24 DÉCEMBRE LA FERMETURE !..
Quoique le stock soit bien diminué, il reste encore :
15 paquets de Couvertures laine blanche et laine couleur qu'on va solder de **59 SOUS** à 15 francs.
Environ une centaine de paires de **DRAPS DE LIT** en toile blanche avec ou **sans couture**, Draps toile mi-blanche ou écrue, Draps toile coton pour lit à 1 ou 2 places, dont le prix n'a pas encore été fixé par le Liquidateur, mais qui ne **dépassera certainement pas 3 fr.** comme premier prix.
On compte près de 35 pièces de **TOILES** de différentes largeurs et qualités qui seront soldées de **35 centimes** à 1 franc le mètre.
Quelques jolis **SERVICES DE TABLE**, des Serviettes et des Nappes damassées à ***Vingt et quelques sous***, des Rideaux à ***TROIS SOUS*** le mètre.
En Bonneterie, il y a encore quelques **GILETS DE CHASSE**, des Gilets de 15 fr. qu'**ON DONNERA à 3,45**, des Chaussettes et des Bas de laine en assez grande quantité, des Caleçons et Gilets mérinos pour hommes et 50 à 60 **PARAPLUIES de soie** expertisés **3,90**, un lot de **FICHUS de laine à 3 SOUS.**
A noter aussi une vingtaine de **GRANDS TAPIS** ou **CARPETTES d'Aubusson** qui seront donnés presque pour rien : ainsi des Tapis style Orient mesurant 2m50 sur 2m, ont été vendus **18 FRANCS !** le reste est à l'avenant. Il reste également quelques **FOYERS**, de **JOLIES DESCENTES DE LIT** et des Tapis de Table *(Il y en a à 95 centimes)*
Nous recommandons spécialement aux visiteurs les articles suivants, dont il reste encore des quantités appréciables :

COUVERTURES	piquées et ouatées grande taille, à. .	4 90
ÉDREDONS	duvet blanc valant 60 fr. expertisés.	13 90
COUPES	de Robes, joli lainage nouv., par 6 mètres, valant 30 fr. p.	8 75
CHEMISES	et Pantalons pour dames, en batiste avec splendides garnitures, dentelles et broderies à . . .	2 95
MOUCHOIRS	batiste pur fil extra-fine, valant 1,25, donnés à...	0 45
CORSETS	pour dames, satin Evreux, vraie baleine à	3 45
CONFECTIONS	p. dames, Manteaux, Jaquettes, etc., mod. de 80 à 100 francs, donnés à	7 et 8 f.
CARPETTES	algériennes 2m50 de longueur sur 1m80 de large.	4 90
CARPETTES	haute laine, dessins Persans, 2m+1m40, à	19 90
MANCHONS	Skungs, Renard, etc., val. 15 à 25 fr., expertisés . .	2 95
BOAS	Renard noir et Boas plumes, expertisés pour rien	1 95 et 1 45
SERVICES DE TABLE	damassés joli linge Panissières, 12 serv. 1 gr. nappe, au l. 30	14 50
RIDEAUX	encadrés, guipure française, hauteur 2m50, la paire. . .	1 45
DESCENTES	de lit, moquette française, d. Orient et suj. à	1 95

Il y a de superbes affaires à faire en Tissus d'Ameublement et en Literie, le Liquidateur ne voulant pas les emporter.
MATÉRIEL & AGENCEMENTS A VENDRE DE SUITE
LIQUIDATION DES GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
A LA VILLE DE LYON
Place des Terreaux, rue St-Pierre, rue Constantine, LYON
LES MAGASINS RESTERONT OUVERTS DIMANCHE 18 DÉCEMBRE
Clichés-Annonces B. DELAYE, 8, rue Henri IV, Lyon.

BOURSE DE LYON
Du 17 Décembre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	98	55	Crédit Lyonnais	776	25
4 % perpétuel	..	..	Mobilier Espagnol	..	..
4 % amortissable	..	..	E. Pays hongrois	...	..
4 ½ % 1883	...	..	Banq. Ass. Paris	...	..
Italien 5 0/0	93	60	Banque Ottomane	595	62
Espagne 4 0/0 ext.	64	37	Banque P.-Autric.	491	25
Hongrois 4 0/0	..	..	Société Française	..	..
Autriche 4 0/0 75	..	..	Paris-Lyon-Méditr.	...	..
Russe 5 0/0 82	..	..	Andalous	325	..
— 4 0/0 87	..	..	Chemins Autrich.	...	..
— 5 0/0 79	66	15	Cacérès-Portugal	..	..
— 4 0/0 80	96	60	Lombard-Vénitien	212	50
— 4 0/0 80	..	..	Méridionaux	...	..
D. C. Ottom. s. D.	21	92	Nord de l'Espagne	156	25
Dette égypt. ann.	99	40	Portugais	..	..
— Obligat. priv.	..	..	Saragosse	181	25
Portugais 3 0/0	22	40	Canal de Suez	...	..
— 4 1/2 0/0 1888	..		Parts fondat.	...	..
Crédit foncier	...		Canal maritime	18	75
Crédit mobilier	...	..	Société générale	321	87

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	99	50	Lyon-Fourvière	...	..
V. de Paris 1860	..	..	Ouest-Lyonnais	...	..
— 1865	...	..	G. Cent. Lyonn.	...	..
— 1869	...		Andalous 3 0/0	3[illegible]6	..
— 1871	417	75	Autriche-Hongr. 1e	...	..
— 1875	536	..	Bons-Alta 3 0/0	...	..
— 1876	...	..	Cacérès-Portug.	156	..
— 1878	...	..	Lombard anciens	322	..
V. de Marseille 77	...	..	— nouv.	317	50
Fonc. 1871 3 0/0	390	50	Nord-Espagne 1	324	..
Fonc. 1879 3 0/0	472	50	Portugais 3 0/0	...	..
Fonc. 1879 3 0/0	475	..	— 3 0/0	...	..
Fonc. 1880 3 0/0	473	50	Rio de Tinto	883	75
Fonc. 1883 3 0/0	...	..	Forges de l'Horme	115	..
— 1885 3 0/0	471	50	Creusot	2908	75
Brésiliens 4 0/0	...	..	Mines de la Loire	155	..
Bons P.-Est	466	..	Montrambert	945	..
— nouv.	466		Saint-Etienne	210	50
Paris-Lyon-Méd.	473	75	Croix-Rousse	..	..
— 1886	466	..	[illegible]	720	..

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'**Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône** *(Indicateur FOURNIER)*, le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.
Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS
Du 17 Décembre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOURD.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	99 45	98 60	.. 15	.. ..
3 0/0 amortiss.	99 45	99 50	.. 05	.. ..
4 1/2 1883	105 25	105 50	.. 05	.. ..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'h	DERNIER COURS d'aujourd.
98 67	3 0/0 Français	98 69	100 77
105 31	4 1/2 Fr. (1888)	105 37	105 57
93 65	5 0/0 Italien	93 50	93 70
64 35	4 0/0 Espagne ext.	64 42	64 60
.. ..	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..
22 35	Portugais	.. ..	.. ..
66 20	Rente Orient	66 20	66 25
.. ..	Dette Egypt. unif.	.. ..	.. ..
3890 ..	Banque de France	3885 ..	.. ..
1043 .	Crédit Foncier	1036 ..	1050 ..
.. ..	Banq. d'esc. Paris.	170 ..	168 .
780 ..	Crédit Lyonnais	776 .	771 ..
593 ..	Banque Ottomane	595 ..	.. ..
493 .	Banque Autriche	492 ..	493 ..
.. ..	Mobilier Espagnol	.. ..	.. ..
20	Panama	.. ..	.. ..
1517 .	Paris-Lyon-Méd	1520 ..	1[illegible]20 ..
637 .	Autrichiens	638 ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..
182 ..	Saragosse	181 ..	182 ..
158 .	Nord Espagne	156 ..	157 ..
.. .	Méridionaux	.. ..	.. ..
2667 ..	Suez	2661 ..	2661 ..
.. ..	Consolidés	97 5/16	97 5/16

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 17 Décembre 1892

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail	.. ..	N.-H. Hongrois	.. ..
Alpines	122 ..	Furstemberg	.. ..
Tharsis	.. ..	Pottendorf	.. ..
Lanteira	125 .	Lots Turcs	.. ..
Huta-Bankowa	1088 75	—	.. ..
Ch. Croix-Pâquet	.. ..	Eaux-Ecl. 4 0/0	.. ..
C. I. tr. et ch. d. f.	.. ..	—	.. ..

APRÈS BOURSE
Du 16 Décembre

3 0/0 français	98	70	Douanes	473	75
— d/25	..	..	Rio Tinto	408	75
— d/50	..	..	Tharsis	121	87
Italien	93	65	Alpines	124	37
Extérieure	64	37	De Beers	457	50
Hongrois	97	12	Tabacs	365	..
Russe 1891	..	..	Panama	..	..
— consolidé	..	..	Chèques Lond.	..	./.
Orient	66	20	— à vue	..	..
Portugais	22	43	— s/Ber.	..	..
Turc	21	90	— Pétersb.	..	..
Egypte unifiée	498	12	— Vienne	..	..
— privilég.	471	87	— Amst.	..	..
Banque Ottom.	595	62	8 0/0 franç. n.	..	..

COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS

Paris, 17 Décembre (2 h. soir).

HUILES DE COLZA

Courant	56	50
Janvier	56	75
4 premiers	57	..
4 de mars	58	..

Tendance calme.

HUILES DE LIN

Courant	46	75
Jnnvier	46	75
4 premiers	47	
4 de mars	47	25

Tendance.

SPIRITUEUX 90° l'h.

Courant	46	50
Janvier	46	50
4 premiers	46	50
4 de mars	46	75

Tendance calme.

SUCRES Blancs n° 3

Courant	40	
Janvier	40	25
4 premiers	40	60
4 de mars	41	10

Tendance calme.

SUCRES Roux 88°
Dispon. de . . . à 38 50
Tendance calme.

SUCRES Raffinés
Dispo. de . . . à 106 50

FARINES 12 marques

Courant	48	10
Janvier	47	50
4 premiers	47	60
4 de mars	47	80

Tendance calme.

BLÉS (100 kil.)

Courant	20	70
Janvier	21	10
4 premiers	21	35
4 de mars	21	75

Tendance calme.

AVOINES (100 kil.)

Courant	16	40
Janvier	16	60
4 premiers	16	80
4 de mars	17	..

Tendance calme.

Marque Corbeil. 52 ..

CONDITION DES SOIES
Du 16 Décembre 1892

Numéros	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
33	Organs.	11	»	1	4	1	5	»	1	4	5	»	2871
31	Trames.	1	»	»	1	»	1	1	6	8	8	1	2294
70	Grèges.	11	»	1	6	12	22	»	6	15	15	2	5250
8	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lains	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
142		23	»	2	11	13	28	1	13	27	26	3	10415

BALLOTS PESÉS

1	Organs.	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	41
3	Trames.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	186
106	Grèges.	»	»	»	»	1	1	»	30	18	35	»	5300
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
110		»	»	»	»	1	1	»	30	19	37	1	5227

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 2334
Ballots passés depuis le 1er du mois. 1532

MARCHÉ AUX FOURRAGES
Lyon-Guillotière. — *17 décembre*

Foin, 1er choix	100 kil,	13 »»	à 14	»»
» ordinaire	»	11 25	à 12	»»
Luzerne, 1er choix	»	12 75	à 13	50
» ordinaire	»	11 50	à 12	50
Paille de seigle	»	7 25	à »	»»
» de froment	»	6 50	à 6	75
« d'avoine	»	4 75	à »	»»

Droits d'octroi non compris

Issues

Son	100 kil.,	10 50	à 11	»»
Recoupes	»	13 »»	à 13	50

Rendus à Lyon

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Benoîte Giroud, religieuse, 61 ans, montée des Carmélites, 36, f. 9 h. — Auguste Genin, menuisier, 40 ans, rue Tables-Claudiennes, 14, f. 3 h. — Sophie Douillon, sans profession, 83 ans, quai Saint-Vincent, 57, f. 11.

Deuxième arrondissement. — Jean Ludwig, cordonnier, 36 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Victor Moyerés, 4 ans, Charité, f. 9 h. — Marie Gourraud, sans profession, 20 ans, place Le Viste, 4, f. 11 h. — Antoine Hertz, journalier, 42 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Laure Wurtzel, 3 ans, Charité, f. 1 h.

Troisième arrondissement. — Emile Anizot, 17 jours, rue de Marseille, 71, f. 7 h. — Claudine Chenillat, 9 jours, rue Sébastopol, 43 bis, f. 9 h. — Augustine Decote, 14 mois, rue Sébastien-Gryphe, 148, f. 10 h. — Epouse Mages, née Emilie Garnier, couturière, 20 ans, avenue de Saxe, 324, f. 11 h. — Epouse Revollay, née Marie Bazin, sans profession, 42 ans, chemin de la Vitriolerie, 24, f. 1 h. — François Pérasso, racheveur, 17 ans, rue Dumoulin, 22, f. 2 h. — Veuve Thévenon, née Marie Giraud, sans profession, 89 ans, route d'Heyrieux, 179, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Benoît Joly, 2 mois, quai de Serin, 14, f. 9 h. — Epouse Caillet, née Eugénie Odin, dévideuse, 44 ans, Hôpital, f. 2 h. — Jean-Baptiste Bernard, ancien gendarme, boulevard de la Croix-Rousse, 113, f. 3 h. — Veuve Regnier, née Simonne Meunier, tisseuse, 71 ans, Hôpital, f. midi. — François Favre, charpentier, 57 ans, Hôpital, f. 1 h.

Cinquième arrondissement. — François-Eugène Labruyère, horticulteur, 37 ans, impasse Gorge-de-Loup, 4, f. 8 h. — Marie de Fraix de Figon, 44 ans, place de Fourvière, 3 f. 9 h.

Sixième arrondissement. — Epouse Barret, née Jeanne Faure, ourdisseuse, 22 ans, rue Molière, 34, f. 11 h. — François Canaudin, maréchal-ferrant, 40 ans, rue Bossuet, 76, f. 1 h.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie J. Hetzel et Ce 18, rue Jacob, Paris

Les Romans d'aventures

LE RUBIS DU GRAND-LAMA
Par André Laurie

Un beau volume in-8, illustré par Riou.
Broché, **7** fr. — Cartonné, **10** fr. — Relié, **11** fr.

Encore une de ces fantaisies scientifiques où André Laurie excelle et dont tant de récits si justement recherchés ont consacré le succès. Ce *Rubis du Grand-Lama* est le digne pendant des *Exilés de la Terre*, d'une imagination si fertile et d'une si merveilleuse richesse d'épisodes inattendus.

Surprendre le lecteur et retenir son attention, grâce à des situations palpitantes, telle fut la préoccupation d'André Laurie ; et, qu'il s'agisse d'œuvres d'imagination pure, ou d'observation précise, comme sont ses récits de la *Vie de Collège dans tous les Pays*, ce qu'il produit est sans lacune et, d'un bout à l'autre, attachant.

La fécondité, le mouvement, la vie, sont les qualités maîtresses de cet écrivain dont la place est marquée au premier rang des conteurs contemporains.

Riou était le dessinateur dont le crayon s'adaptait le mieux à l'illustration d'un tel ouvrage. Le résultat en fait foi.

LA PETITE CHANTEUSE
Par Julien Berr de Turique

Un volume in-8, illustré par Gabriel Ferrier.
Broché, **4** fr. **50**. — Cartonné, **6** fr.

Beaucoup d'aventures, beaucoup de traverses, de la gaieté, de la tendresse, de la bonne humeur et du sentiment, tels sont les principaux éléments de ce dramatique récit de M. Julien Berr de Turique, auquel les jeunes lecteurs reviendront plus d'une fois, non sans une vive émotion.

L'héroïne de l'histoire est des plus intéressantes, et c'est avec une attention soutenue, qu'on la suit à travers toutes les péripéties de sa carrière. Il y a là une rare simplicité de moyens, et aussi une grande sympathie inspirée au lecteur pour cette artiste nomade qui triomphe de tout, à force d'honnêteté naturelle.

Un peintre de talent, M. Gabriel Ferrier, a puisé, dans ce récit, les sujets d'une très jolie série de dessins.

TAVERNE du DRAGON
Lyon, 16, rue Lafont (à côté du Gd Théâtre)
Seul débit de la "ZACHERLBRAU"
BOCK : 0.25 — GRAND BOCK : 0.40

Le Gérant : JOSEPH GEILLON.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.